

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne  
Politique et enjeux

Christelle WALRAVENS

Sous la direction de Madame Michèle Faivre  
Ecole Nationale Supérieure des Sciences  
de l'information et des bibliothèques

1995

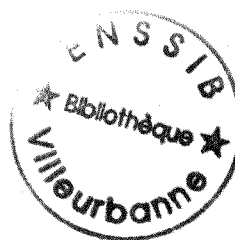
204.

25

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'information  
et des bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**



La bibliothèque de l'Institut français de Vienne  
Politique et enjeux

Christelle WALRAVENS

Sous la direction de Madame Michèle Faivre  
Ecole Nationale Supérieure des Sciences  
de l'information et des bibliothèques

1995

1995

DCB

25

## **RESUME**

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne, à l'instar de nombreux établissements du même type, a entrepris une restructuration devant aboutir au désherbage de ses fonds, à l'informatisation et à la réorientation de son offre documentaire. Simultanément, elle fait partie des pôles retenus par le le Minsitère des Affaires étrangères pour l'intégration d'un centre de ressources sur la France contemporaine devant diffuser une image résolument moderne. La bibliothèque de l'Institut français de Vienne doit adapter cette politique à son environnement, à une tradition de lecture publique et de recherche, tout en redéfinissant son rôle au sein de l'action culturelle française en Autriche.

## **DESCRIPTEURS**

Institut français (Vienne) -- Fonds documentaires

Bibliothèques -- Fonds spéciaux -- Non-livres

Bibliothèques -- Services audiovisuels

Bibliothèques -- Services de référence

Centre de ressources documentaires

Médiathèques

## **ABSTRACT**

In the same way of many libraries of the same kind, the Vienna French Institute library has undertaken tough changes : weeding, utilisation of computers and offer of new documents, whereas it takes part to a new program set up by the French Foreign Office, in order to create a resolutely modern information center about contemporary France. The Vienna French Institute library must match this new policy to its surroundings, that is to say a real public reading and research tradition, while it is to think again its papel towards the French cultural action in Austria.

## **KEYWORDS**

French Institute (Vienna) -- Documentary holdings

Libraries -- Special holdings -- non book materials

Libraries -- Audiovisual services

Libraries -- Referential services

Information center

Multimedia services

Je remercie Monsieur Jacques Le Rider, Conseiller culturel auprès de l'ambassade d'Autriche et Directeur de l'Institut français de Vienne, Madame Marie-Christine Barillaud, Directrice adjointe et toute l'équipe de la bibliothèque de l'Institut français de Vienne pour leur accueil.

## INTRODUCTION GENERALE

Le thème des bibliothèques françaises à l'étranger est entré dans l'actualité bibliothéconomique depuis le début des années 1990, c'est-à-dire depuis peu. C'est ce qui explique la pauvreté relative de la bibliographie lorsqu'on aborde le domaine des bibliothèques des instituts et des centres culturels français à l'étranger. Celles-ci oeuvrent dans des contextes fort divers et sensiblement différents de celui des bibliothèques en France : adaptation à un public de langue étrangère et de milieux divers, diffusion d'une certaine image de la culture française, travail isolé par rapport à l'administration centrale, localisation au sein d'un établissement ayant des activités culturelles et linguistiques. L'image traditionnelle que nous avions jusqu'ici de ces établissements était la suivante : de petites cellules travaillant dans des locaux exigus et inadaptés sans coordination avec les activités culturelles, des collections orientées vers la littérature et obsolètes, un personnel non qualifié et un fonctionnement chaotique. Ce fut longtemps le secteur négligé de la politique culturelle extérieure de la France.

On peut attribuer la toute récente politique en matière bibliothéconomique à plusieurs facteurs plus ou moins liés entre eux. L'Etat affiche une volonté particulière de développer la culture française à l'étranger, fidèle en cela à un siècle de tradition et d'expérience en matière de diplomatie culturelle <sup>1</sup>. En 1984, un rapport officiel avait déterminé un projet culturel extérieur ambitieux pour toutes les parties du monde : si ce rapport est aujourd'hui dépassé parce que la conjoncture politique de certains pays et l'économie mondiale se sont trouvées bouleversées en dix ans, il montre bien les préoccupations récurrentes d'un pays attaché au rayonnement de sa culture sous toutes ses formes <sup>2</sup>.

Les transformations se réalisent grâce à l'utilisation des outils d'aujourd'hui que sont l'information et les techniques de communication. On a engagé une véritable politique en matière d'image, l'objectif prioritaire de cette réforme : plusieurs publications du Ministère des Affaires étrangères décrivent la nouvelle organisation et les objectifs, les discours du ministre et des hauts fonctionnaires dégagent des priorités, des brochures de présentation claires rappellent les missions de la politique culturelle extérieure. On ne cesse de mettre en avant la grandeur de la France, son rang de puissance mondiale aussi bien sur le plan politique et économique que sur le plan culturel, son image culturelle très forte et essentielle dans de

---

<sup>1</sup> Se reporter à la longue introduction de Pierre Maubé, *Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du Centre culturel français de Milan*, DESS, Grenoble II, 1990, p. 3-8 : point sur la bibliographie et le mauvais état des bibliothèques d'instituts et centres culturels français.

<sup>2</sup> Ministère des Relations extérieures, *Le projet culturel extérieur de la France*, Paris, 1984.

nombreux pays, la référence qu'elle constitue en matière de démocratie. L'exaltation de ces thèmes n'a rien d'original mais elle rassure sur les qualités et les forces du pays<sup>3</sup>. A côté de l'image traditionnelle cependant, il convient de promouvoir les nouveaux pôles d'excellence du pays : les technologies avancées, les sciences et techniques qui sont toujours apparues jusque-là comme des spécialités anglo-saxonnes, la formation universitaire, l'audiovisuel<sup>4</sup>. Enfin, la priorité essentielle revient dans tous les discours : la langue française. Celle-ci n'a jamais été autant parlée, mais en même temps jamais autant menacée sur le plan mondial par l'anglo-américain. L'objectif est de défendre un pluralisme linguistique vivant et riche<sup>5</sup>.

La réforme engagée sous le ministère d'Alain Juppé a trouvé son aboutissement dans la restructuration de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques en mars 1995. Cette réforme a donc par ricochet bouleversé le fonctionnement des instituts et des centres culturels français et restructuré l'ensemble du réseau. Malgré le nombre des remaniements qui se sont succédés au Ministère des Affaires étrangères, les bibliothèques n'ont jamais bénéficié d'une attention particulière. Jusque-là, elles fonctionnaient de manière très disparate selon les postes. Dans les années 1980, on a même vu des fermetures intempestives pour manque d'efficacité ou de moyens financiers. La menace a touché bon nombre d'établissements et chacun vivait sous la crainte d'être brusquement frappé par le mauvais sort. Aujourd'hui, cette phase est révolue et l'on observe une volonté d'améliorer la qualité de chaque poste pour maximiser l'efficacité du réseau. Depuis 1993, les bibliothèques constituent un élément important, voire essentiel de la politique d'image et de communication. Le Ministère des Affaires étrangères désire établir des "médiathèques-centres de ressources" sur la France contemporaine, issues des anciennes bibliothèques-centres de documentation. Il s'agit

<sup>3</sup> On peut citer une multitude de publications sur la politique culturelle extérieure de la France : l'ouvrage un peu ancien de Odile Chenal et Pierre Gremion, *Une culture tamisée, les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, 1980. Voir aussi Manuel de Diéguez, *Essai sur l'universalité de la France*, Paris, 1991, qui reprend les thèmes traditionnels de la Révolution, de l'universalité de la pensée et du messianisme français. Plus vigoureux sur la défense de la langue face à l'anglo-américain, s'interrogeant sur la place de la culture française dans l'Europe qui se construit, Jean Hourcade, *Le français, les Français... et les autres*, Antony, 1993 : "Qu'en sera-t-il du message que, pays messianique, elle n'a jamais cessé de proposer au monde, dans des formes variées et parfois contradictoires ? Fille aînée de l'Eglise, "mère des arts, des armes et des lois", "pays de la loi", pays des Lumières et de la raison, pays de la liberté, "Grande Nation", pays des droits de l'homme, deuxième patrie de chaque citoyen au monde (...), pays du bien vivre, du bon vin et de la bonne cuisine, pays du juste milieu, de la finesse et du bon goût, institutrice des nations, terre d'asile, seul Etat multicontinental de l'ensemble européen ?"

<sup>4</sup> Secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales, *Les relations culturelles internationales, perspectives de 1990*, Paris, 1990, p. 16 : "moderniser une image trop classique, voire surannée (...) Il n'y a pas contradiction entre culture et industrie de pointe : dans les deux cas, il s'agit d'une réponse sophistiquée aux besoins des sociétés post-industrielles (...) Au Japon, en Allemagne, en Italie, la progression industrielle, l'expansion commerciale cherchent à s'enraciner dans une attente de culture et à en tirer bénéfice. La promotion des produits français dépend de notre image. L'action culturelle extérieure peut rejoindre les impératifs du commerce et de l'industrie si un dialogue réel se noue avec le secteur privé."

<sup>5</sup> Voir la postface par Jean-Daniel Lévitte dans François Roche, Bernard Piniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, 1995, p. 193-206 : insiste sur le fait que le français doit défendre sa place et sa légitimité de seconde langue officielle de l'Union européenne.

de moderniser les collections, d'intégrer les différents supports de l'information, de rassembler toutes les connaissances de toute nature disponibles sur la France d'aujourd'hui ou, du moins, de permettre l'accès à ces connaissances. Les bibliothèques ont désormais pour vocation affichée de donner de la France une image moderne.

La conjoncture politique et économique explique dans une grande mesure les choix réalisés par l'Etat. La France reste une puissance mondiale grâce à son passé prestigieux, mais son poids économique baissera considérablement dans les années à venir. La diffusion de sa culture et d'une certaine image rajeunie, dynamique et moderne constitue un soutien considérable à l'économie<sup>6</sup>. D'autre part, la nécessité de maîtriser les dépenses budgétaires est apparue au début des années 1990 et surtout depuis 1993. Il s'agit de contrôler la part des activités culturelles dans le budget de la diplomatie française et d'ajuster ces activités à des objectifs précis ayant fait l'objet d'une étude approfondie.

Simultanément, le champ d'activité de notre diplomatie culturelle s'est étendu de manière notable à l'est en 1989 lors de la chute des régimes communistes : les pays d'Europe centrale et orientale constituaient pour la plupart des territoires vierges de toute relation culturelle depuis quarante ans mais certains, comme la Roumanie ou la Pologne, gardaient encore le souvenir de coopérations et de relations privilégiées avec la France. L'existence d'une communauté francophone assez importante dans ces pays, qui constituent simultanément une zone stratégique pour la culture allemande, nécessitait des investissements d'importance<sup>7</sup>. Des efforts furent consentis en 1990 et 1991 en faveur de l'Europe centrale<sup>8</sup> : en quelques années, plusieurs instituts et centres culturels ont vu le jour ou ont été rénovés à Prague, Budapest, Cracovie, Bratislava... et leurs bibliothèques fonctionnent aujourd'hui à plein régime

<sup>6</sup> Claude Legros, *L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques : rapport*, Paris, 1993.

<sup>7</sup> Voir sur la notion de Mitteleuropa Jacques Le Rider, "La sémantique historique de la notion de Mitteleuropa et les problèmes d'une théorie et d'une analyse de la politique culturelle étrangère des pays de l'Europe de l'Ouest en Europe centrale", *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 15-26. Notamment p. 24 : comment envisager une politique culturelle extérieure de l'Union européenne.

<sup>8</sup> Bertrand Renouvin, "Possibilités et freins pour la politique culturelle extérieure française en Europe centrale", *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 185 : crédits du Ministère des Affaires étrangères destinés à l'Europe centrale et orientale :

avant 1989 : moins de 250 MF

1991 : 628 MF

1992 : 488 MF

1993 : 466 MF

Cf. également Secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales, *Les relations culturelles internationales, perspectives de 1990*, Paris, 1990, p. 17 : fait état d'une augmentation de 12 % des crédits budgétaires affectés à l'action culturelle en 1990 ; p. 11, 30 et 75 : insiste sur l'importance du réseau européen et fait part de quelques réflexions sur la construction d'une culture européenne.

devant le besoin et la demande croissants d'informations <sup>9</sup>. Puisqu'on est parti de rien ou de peu, on a pu aménager des structures modernes utilisant les nouveautés technologiques, notamment en matière de bibliothèque : ces centres de ressources constituent aujourd'hui des vitrines, modèles des réalisations françaises, modèles également pour les autres postes du continent.

Autre paramètre important : la modernisation des bibliothèques françaises, qui s'est engagée dans les années 1980. On a vu se restructurer des établissements, dans les universités et les municipalités, et leur situation jusque-là si décriée et catastrophique s'est nettement améliorée : enrichissement et cohérence des collections, coopération documentaire, informatisation des catalogues et du prêt, modernisation et construction de locaux ont marqué la décennie qui vient de s'écouler. La réflexion bibliothéconomique s'est à cette occasion enrichie. Le projet de la Bibliothèque nationale de France et le succès de la Bibliothèque publique d'information ont constitué des apports supplémentaires. Les bibliothèques de l'étranger peuvent désormais tirer profit de ces expériences et adapter les modèles proposés par les bibliothèques publiques <sup>10</sup>.

Le thème de la culture française a suscité en France de grands débats parmi les intellectuels. Au cours de la dernière décennie, la politique culturelle française s'est identifiée à des actions de communication portant presque exclusivement sur la réalisation de grands travaux ou de manifestations fort médiatisés et souvent contestés. Le nombre des publications faisant le procès de cette "action culturelle" montre bien dans quelle impasse se trouve aujourd'hui la culture administrée par l'Etat <sup>11</sup>. Dans ces conditions, on imagine aisément la

<sup>9</sup> Cf. Hans Brodersen, "Concurrence des cultures d'usage étrangères à l'exemple de la ville de Cracovie", *ibid.*, p. 101-145 et Georges Diener, "Les modalités des politiques culturelles françaises contemporaines en Roumanie. Un aspect de la politique culturelle française en Roumanie : le cas du centre culturel français de Iasi", *ibid.*, p. 189-198.

<sup>10</sup> Jean Gatténo, "Les bibliothèques françaises à l'étranger, vitrine de la culture française", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 1, p. 6 : "(...) les bibliothèques françaises, que ce soient des bibliothèques universitaires, des bibliothèques de recherche ou des bibliothèques publiques, ont connu ces dernières années une évolution suffisante pour qu'on puisse en tirer des leçons, pour qu'on puisse, d'une certaine façon, les citer en exemple. Et là, je crois que si vous arrivez à offrir ce que les institutions de formation font chacune à son niveau, vous rendrez de très gros services et aux bibliothécaires des pays dans lesquels vous vous trouvez et, par contrecoup, aux lecteurs mais aussi à l'image que l'on peut avoir de la France à l'étranger."

<sup>11</sup> Jean Caune, *La culture en action : de Vilar à Lang, le sens perdu*, Grenoble, 1992. L'action culturelle, née avec Malraux dans les années soixante (maisons de la culture, place essentielle à l'animation culturelle), s'est épuisée dans les années quatre-vingts en donnant naissance aux "pratiques culturelles". La dernière décennie marque le passage à une culture globalisante et médiatique, à des "industries culturelles". Voir notamment p. 18 : "Les voix des prophètes, André Malraux, Emile-Jean Biasini, Pierre Emmanuel, Jean Vilar... se sont tues. Elles ne résonnent plus guère dans les cités de béton ou dans les banlieues, lieux d'exclusion : la culture, comme intervention sociale et production de sens, est passée de mode. Place dès le début des années quatre-vingts à la communication. Celle-ci ne s'encombre ni d'idéologie ni d'exigence de sens : il faut plaire et rapidement ; il faut établir le contact et massivement.



difficulté pour un institut français et sa bibliothèque de refléter une image forte et juste de la culture française à l'étranger. Les intellectuels s'acharnent à renouveler le concept : que considère-t-on comme de la culture ? En fait, on diffuse aujourd'hui une image globalisante de la culture française : on donne plutôt un reflet de la société française contemporaine.

Traiter d'une bibliothèque française installée à l'étranger implique de s'intéresser à son environnement : l'histoire des relations entre la France et l'Autriche est longue et l'image occupée par notre pays dans l'esprit des Autrichiens souvent contrastée. Il y a sans aucun doute de nombreuses affinités culturelles entre les deux. Lors de la Belle-Epoque notamment, les deux capitales rayonnaient en Europe sur le plan culturel : c'était le temps de la modernité viennoise marquée par une richesse littéraire, philosophique et artistique exceptionnelles (Weininger, Wittgenstein, Freud, Klimt, Kokoschka)<sup>12</sup>. La première guerre mondiale, le morcellement de l'Empire des Habsbourg, la crise économique et politique de l'entre-deux-guerres vident le pays et surtout Vienne de ses élites. L'Anschluss et la seconde guerre mondiale achèvent le processus d'affaiblissement politique et culturel du pays. Aujourd'hui, l'Autriche est un petit pays de sept millions d'habitants (dont 1,5 million à Vienne).

La présence culturelle française en Autriche date des années vingt : il s'agissait alors d'améliorer les relations franco-autrichiennes fortement ébranlées par le traité de Versailles et surtout d'éviter le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Un institut de type universitaire fut créé : il dépendait de la Sorbonne et recevait des étudiants chercheurs s'intéressant à l'histoire politique, sociale et culturelle de l'Autriche et de l'Empire des Habsbourg. Des personnages comme Marcel Dunan et Paul Leval, journalistes au *Temps*, y ont exercé les fonctions de directeur, de même que plus tard Louis Réau : c'était l'époque du Bureau des oeuvres françaises à l'étranger. Fermé en 1938, l'Institut fut réouvert par Eugène Susini en 1947 au Palais Lobkowitz dans le centre de la capitale. On y mena une activité prodigieuse dans les premières années, afin de rétablir avec les Viennois des relations amicales et de faire oublier l'occupation militaire française d'une partie du pays. Un autre institut fut fondé à Innsbruck dès 1947 pour les mêmes raisons. Les deux autres établissements sont de création plus récente : Graz depuis quarante ans et Salzbourg depuis vingt ans. Par conséquent, le territoire autrichien est géographiquement bien couvert par le réseau culturel français.

---

Pourtant, rien de plus fugitif que la recherche immédiate de l'efficacité, rien de plus éphémère que la mode."

Voir également Jacques Le Rider, *op. cit.*, p. 21-24 : la question sur le contenu de la culture française pose celle de la politique culturelle européenne (cite les différents débats).

<sup>12</sup> *Vienne 1880-1938 : l'apocalypse joyeuse*, Paris, 1986 : le succès de cette exposition auprès du public français en fit l'un des événements majeurs des années quatre-vingt. Les Français redécouvraient ce qu'avait représenté la culture autrichienne au début du siècle et manifestaient un regain d'intérêt pour l'Autriche.

Depuis 1981, les cours de langue, la coopération linguistique et les services culturels se trouvent au Palais Clam-Gallas, ancienne demeure de l'aristocratie autrichienne construite vers 1830. Il s'agit d'un bâtiment majestueux, abritant des salles vastes et hautes de plafond, aménagé de manière somptueuse et entouré d'un parc. L'environnement immédiat se prête à un développement des activités de l'Institut français. Dans le même périmètre, on trouve le lycée français, qui accueille près de deux mille élèves, le Studio Molière dont la salle de 250 places accueille les projections cinématographiques, les représentations théâtrales, les conférences et certaines expositions et enfin une librairie française.

L'image de la France en Autriche est plutôt bonne. De la part des autorités, il y a une volonté évidente de développer des activités bilatérales avec la France, considérée comme le contrepoids essentiel à la forte influence allemande. Le gouvernement autrichien souhaite améliorer l'enseignement du français, intensifier les échanges scolaires et accroître la coopération scientifique et technique. Certains clichés demeurent dans l'opinion et dans la presse : l'expression "France grande nation" est courante.

L'été et l'automne 1995 ont été cependant marqués par une vive opposition en Autriche contre la politique nucléaire de la France. Cela n'a certainement pas amélioré la perception de notre pays. Mais de manière plus structurelle, on constate depuis 1994 une baisse des inscriptions aux cours de langue de l'institut. La place du français en seconde position derrière l'anglais se trouve menacée. Les étudiants du secondaire se dirigent de plus en plus vers l'italien et l'espagnol. Notre langue est considérée comme littéraire et réputée difficile : son choix comme seconde langue n'est plus automatique en Autriche comme dans les années cinquante.

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne a suivi les différentes étapes de l'histoire de l'établissement. Elle possède donc une tradition longue et riche. Elle s'est constituée au fil des années par les acquisitions et les dons, mais sans véritable politique documentaire. Au début des années 1990, elle s'est retrouvée au bord de l'asphyxie avec des collections atteignant 30000 à 40000 volumes. L'offre documentaire se trouvait en outre dispersée sur plusieurs sites. La réforme était inévitable pour coordonner l'ensemble : dans un premier temps, dès 1991, on s'est occupé de redéfinir la place de la bibliothèque-centre de documentation au sein de l'Institut français de Vienne ; une étude sur son fonctionnement a suivi, en vue de l'informatisation des fonds ; enfin, l'objectif dominant actuellement consiste à adapter le concept de centre de ressources défini par le Ministère des Affaires étrangères à l'établissement rénové.

Notre étude se situe donc à un moment essentiel de l'histoire des bibliothèques de France à l'étranger. Elle se propose de montrer l'adaptation des directives du département sur un site justifiant de plus de cinquante années d'activité, d'une tradition, de collections importantes et d'un fonctionnement propre. Il s'agit de tenir compte avant tout de l'environnement : la mentalité viennoise, les particularités du public et du site. L'objectif final sera de déterminer

l'image que reflète cette bibliothèque, de montrer les originalités et les limites de sa politique. Une première partie présentera les réformes engagées par le Ministère des Affaires étrangères dans sa diplomatie culturelle et les caractéristiques des centres de ressources. Une deuxième partie évaluera les atouts et les faiblesses de la bibliothèque de Vienne. Une troisième partie abordera les possibilités pour l'établissement d'évoluer vers le centre de ressources et suggérera les actions prioritaires à lancer.

## **PREMIERE PARTIE**

### **LES CENTRES DE RESSOURCES**

#### **UN AXE DE LA REFORME DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE**

Le Ministère des Affaires étrangères a débordé d'activité depuis deux ans pour donner un nouvel élan à sa politique culturelle extérieure, élément essentiel pour assurer le rayonnement d'un Etat à l'échelle mondiale. La réforme a d'abord concerné le ministère en 1993<sup>1</sup> puis la Direction générale chargée des relations culturelles. Simultanément, un dialogue suivi s'est relancé entre l'administration centrale et l'ensemble des postes. Nous nous proposons de suivre les étapes de la réorganisation des administrations centrales en développant notamment la politique de communication du Ministère des Affaires étrangères avant de nous intéresser à l'un des chantiers privilégiés : l'intégration de centres de ressources dans les bibliothèques-centres de documentation du réseau.

#### **1. La réforme de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques**

Lors de cette réforme, l'Etat s'est d'abord attaché à définir les objectifs et les tâches de la Direction générale chargée des affaires culturelles. De nombreux éléments permettent d'affirmer qu'une partie importante du travail a porté sur la recherche d'une image de modernité, d'efficacité et de communication.

##### **a. Une politique de communication**

Il existe différents moyens pour une institution ou un organisme de faire connaître ses activités. Le Ministère des Affaires étrangères s'est ainsi doté d'une cellule spéciale : la Direction des services d'information et de presse remplacée en 1992 par la Direction de la presse, de l'information et de la communication. L'ajout de ce dernier terme n'est pas anodin. Ce service se charge d'informer la France et l'étranger de la politique diplomatique et de renseigner le grand public étranger sur les différents aspects de la France. Elle utilise tous les moyens de communication modernes en tenant particulièrement compte de l'impact du pouvoir médiatique. Elle engage des actions de communication vers les médias étrangers grâce à différents moyens : invitation en France de 150 journalistes étrangers par an, édition de plusieurs bulletins et périodiques sur ses activités (un bulletin quotidien, la politique étrangère

---

<sup>1</sup> *Les affaires étrangères*, Paris, 1994.

de la France, Label France, des brochures ponctuelles, l'actualité en France), recours fréquent à l'audiovisuel, photothèque qui fournit en images les organismes de presse...<sup>2</sup>

D'autre part, les autorités ont multiplié les discours de présentation des nouveaux services depuis deux ans en utilisant un langage codifié où le terme d'image est récurrent et où les thèmes traditionnels de la politique culturelle extérieure sont rappelés et modernisés :

"(...) *l'image* de la France faite d'un mélange unique de tradition, de luxe et d'art de vivre d'un côté, de haute technologie de l'autre, est un atout majeur pour tous nos industriels. En formant une partie des élites mondiales dans notre réseau de lycées et collèges, en accordant un nombre important de bourses, en tissant des liens entre nos universités et celles du monde entier, en diffusant grâce à nos radios et nos télévisions, grâce aux tournées de nos artistes, non seulement notre langue mais aussi, et de plus en plus, les *images* d'un pays sachant allier tradition et modernisme, dynamique, créatif, nous contribuons à cet environnement porteur dont nos entreprises ont besoin."<sup>3</sup>

Sur le même plan, on peut citer un texte du Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques :

"Les grands événements de ce type sont importants car *l'image* de la France à travers le monde a vieilli. Nous restons assurément une référence pour la culture, les idées, l'art de vivre, mais nous ne sommes pas suffisamment perçus comme une puissance moderne, créatrice, de très haute technologie.

Or, *l'image* est essentielle dans un monde où la compétition économique ne cesse de s'accroître. L'Allemagne, par exemple, bénéficie d'une *image* technologique forte. Nous devons, avec l'aide du Ministère de l'Industrie et du commerce extérieur ainsi que de nos grands groupes, promouvoir *l'image* de la France du TGV, d'Ariane et d'Airbus, autant que celle de nos industries de luxe."<sup>4</sup>

Les préoccupations économiques ont rejoint celles de faire de la France une référence dans le monde, une puissance de rayonnement mondial. La conjoncture ne permet plus une politique "gratuite", avec les seules préoccupations d'assistance ou de mécénat. Il faut que la politique culturelle extérieure ait des retombées économiques tangibles : d'où la mise en place d'un marketing énergique et l'adoption d'une partie du raisonnement de l'entreprise privée.

<sup>2</sup> *Les Bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 4, juillet 1994, p. 69 : fiche technique détaillant les activités et les offres de la Direction de la presse, de l'information et de la communication.

<sup>3</sup> Discours d'Alain Juppé du 27 mai 1994 devant les agents de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et le personnel des postes.

<sup>4</sup> Texte transmis aux postes en 1994 et intitulé "La diplomatie culturelle de la France : ambitions et perspectives" : un chapitre a pour titre "la promotion de la France" et traite de son "image" et des moyens de réduire son "déficit d'image" dans certaines parties du monde.

A ces opérations médiatiques s'est associée une politique suivie de publications sur le Ministère et ses services. Un ouvrage édité en 1993 présente ainsi le monde des affaires étrangères, ses rouages et ses objectifs <sup>5</sup>. Une brochure à la présentation soignée et au graphisme recherché présente sous forme de fiches détaillées le discours officiel et les nouvelles structures de la Direction générale : elle a été diffusée auprès de l'administration centrale et dans les postes. Enfin, pour célébrer les débuts du service regroupé et inauguré sur le Boulevard Saint-Germain au mois de mars 1995, un ouvrage a été publié : il expose les grandes phases de la politique culturelle extérieure de la France depuis les origines. La présentation chronologique réalisée à partir des archives du Ministère des Affaires étrangères est suivie de portraits de personnages, choisis parmi les plus prestigieux, ayant exercé leurs talents dans les instituts et les centres culturels français à l'étranger : Hubert Beuve-Méry à Prague entre 1928 et 1939, Claude Lévi-Strauss, conseiller culturel à New-York de 1945 à 1947, Michel Foucault à Varsovie en 1958 puis à Hambourg en 1959-1960. L'ensemble est agrémenté d'illustrations et de photographies <sup>6</sup>. Il donne de la diplomatie culturelle française une image actualisée mais nourrie de la tradition.

#### **b. Les étapes de la réforme**

Dans le cadre de la réforme du Ministère des Affaires étrangères, s'est engagée à la fin de l'année 1993 la restructuration de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, représentant 35 % du budget du département en 1995. Cet outil rénové s'articule sur les priorités de la politique étrangère. La réforme s'adresse d'une part à l'administration centrale dont on a redéfini l'organigramme et d'autre part aux postes diplomatiques qui doivent s'intégrer dans un réseau.

Le thème de l'efficacité régit la politique : on souhaite procéder selon une "logique d'objectifs". Jusque-là en effet, la France était dotée d'un des premiers réseaux de diplomatie culturelle au monde. Mais ce réseau ne fonctionnait pas de manière maximale par rapport à ses moyens : c'était une juxtaposition d'établissements et d'actions sans vision d'ensemble. La logique d'objectifs et de moyens permet de concevoir une politique globale d'actions et de coordonner complètement un réseau riche : "chaque agent doit se sentir au service d'une seule politique", rappelle-t-on au Ministère.

Les directives générales ayant été établies, les consultations et les discussions ont pu commencer. Les 100 mesures de la réforme appliquée à la Direction générale ont été exposées par le ministre le 24 décembre 1993. A cette déclaration générale a succédé l'ouverture de 25

---

<sup>5</sup> *Les affaires étrangères*, Paris, 1994.

<sup>6</sup> *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, 1995.

chantiers sur tous les domaines de l'action culturelle extérieure, parmi lesquels le projet de centre de ressources.

L'administration centrale a aussitôt engagé le dialogue avec les postes : elle a demandé à chacun un rapport complet sur l'état de la politique culturelle, l'image de la France, l'état de la francophonie, les projets de coopération, les bibliothèques et centres de documentation et sur les perspectives et les priorités. Les 160 télégrammes reçus à Paris devaient être dépouillés dans le courant de l'année 1994.

Le dépouillement des réponses des postes diplomatiques a permis de définir de grandes physionomies pour l'action culturelle. Le Ministère a ensuite réuni les conseillers culturels et les ambassadeurs pour présenter les conclusions et les grandes orientations. On peut souligner la rapidité des opérations : en six mois, la restructuration était engagée.

La restructuration de la Direction générale a été publiée au Journal officiel le 16 avril 1994 ; elle comporte quatre services distincts <sup>7</sup> :

- une Direction de la coopération culturelle et linguistique, afin de rapprocher définitivement les actions culturelles et linguistiques au sein du réseau unifié (Instituts et BCLE devront fusionner en CCCL, soit des centres de coopération culturelle et linguistique). En son sein, on trouve la Sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques, service d'une dizaine de personnes, qui assure notamment la gestion des bibliothèques des postes, la coopération avec les bibliothèques étrangères et la mise en place des centres de ressources sur la France contemporaine.

- une Direction de l'action audiovisuelle extérieure

- une Direction de la coopération scientifique et technique

- un service de la programmation, des affaires financières et de l'évaluation : outil de la nouvelle politique, sur l'axe objectifs/moyens/résultats.

Cette nouvelle structure correspond parfaitement aux priorités qui avaient été énoncées.

### **c. Le poids de la DGRCSST en 1995**

Nous proposons seulement ici les grandes caractéristiques du service. La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques fonctionne avec un budget de 5,3 milliards de francs, soit 35 % du budget du Ministère, proportion considérable. Elle consacre 1,5 milliard à la coopération culturelle et linguistique et au réseau.

On compte 132 instituts et centres culturels dans le monde, avec une forte concentration européenne (une soixantaine d'établissements). Une trentaine de ces postes sont devenus des Centres de coopération culturelle et linguistique. S'ajoutent en outre plusieurs centaines

<sup>7</sup> Voir Annexe II : Organigramme de la DGRCSST.

d'Alliances françaises. De plus en plus, la Direction détache des professionnels de la culture, des chercheurs, des ingénieurs et des fonctionnaires de divers ministères pour diriger les activités de son réseau : ainsi, on compte une vingtaine de bibliothécaires et conservateurs détachés dans les bibliothèques-centres de documentation.

Enfin, d'une manière générale, les efforts portent sur la coopération universitaire, les projets de coopération scientifique et technique et l'audiovisuel <sup>8</sup>.

## **2. Pour des Centres de ressources sur la France contemporaine**

### **a. Une étude approfondie des bibliothèques**

Le 7 janvier 1994, l'administration centrale a lancé 25 chantiers de travail pour la restructuration et l'intégration des services. Parmi les projets essentiels figurait celui de mettre en place des centres de ressources sur la France contemporaine. Nous avons évoqué les situations très variées et l'efficacité plus ou moins grande des bibliothèques françaises à l'étranger. La nécessité de coordonner l'offre documentaire s'est affirmée depuis deux ans. La coopération documentaire, élément essentiel dans une conjoncture de moyens limités, est pratiquée depuis plusieurs années en France. La Direction générale a en outre concentré sa politique autour d'une idée nouvelle : le centre de ressources.

"Un centre de ressources sur la France : c'est une fonction, une fonction d'information et de fourniture de données (à partir d'une collection organisée d'outils : ouvrages et CD-ROM de référence, banques de données en ligne), une fonction d'orientation vers les autres ressources françaises disponibles dans la ville ou le pays et vers les organismes spécialisés en France.

Mais au-delà, un centre de ressources, c'est un concept structurant : structurant, d'une part, de l'ensemble de notre dispositif documentaire dans chacun des pays ; structurant, d'autre part, de la production éditoriale française vers l'étranger, sur tous supports, dans une synergie à mettre en oeuvre avec les autres administrations et les organismes français intéressés".

Le discours multiplie les termes suggérant l'indispensable coordination et structuration des efforts.

Le projet avait été préparé dès 1993 puisqu'une réflexion s'était engagée sur les bibliothèques des instituts français et que les premières réorganisations avaient eu lieu dans certaines d'entre elles, comme à Vienne. Il convenait d'abord de bien connaître le réseau : l'idée

---

<sup>8</sup> Voir Annexe I : La DGRCSST en chiffres.



dominait que le secteur était sclérosé, voire sinistré<sup>9</sup>. Pour la première fois, une enquête générale a été effectuée par une sociologue de la lecture. Le point de l'offre documentaire disponible auprès des ambassades doit permettre de définir une palette de publics potentiels selon les pays. La situation des bibliothèques françaises à l'étranger présente des particularités : elles doivent s'intégrer dans des sociétés différentes obéissant à certaines règles, mentalités et cultures. Il ressort de l'étude que les bibliothèques ont effectivement des difficultés à se positionner par rapport à l'environnement documentaire local et par rapport aux institutions. Les collections sont plutôt abondantes, orientées essentiellement vers les sciences humaines, mais pas toujours bien mises en valeur. La limitation des moyens en locaux, budget et personnel est fréquemment constatée dans ce type d'établissement. On observe enfin une certaine méconnaissance des publics : le nombre et les caractéristiques des lecteurs n'ont pu être déterminés dans la plupart des établissements.

Les enquêteurs ont produit des recommandations : définir des missions dans tous les domaines de la bibliothéconomie ; améliorer la coopération documentaire, la production de fiches techniques, le taux de renouvellement des collections, les formations, les enquêtes auprès des publics. La spécificité de ces établissements est enfin reconnue : il est même question de publier un manuel définissant la politique générale, les missions et l'ensemble des modalités de fonctionnement<sup>10</sup>.

Il fallait simultanément lancer la réflexion bibliothéconomique. Le Ministère des Affaires étrangères a organisé les "Journées bibliothèques" en mars 1993, première rencontre générale sur les bibliothèques du réseau culturel à l'étranger. Elle réunissait des personnalités d'horizons divers : agents du Ministère, conseillers culturels, directeurs d'établissements et responsables de bibliothèques dans les instituts d'une part ; représentants de l'Université française, des principales bibliothèques nationales et territoriales et des instances professionnelles d'autre part.<sup>11</sup>

Les intervenants ont présenté les particularités, les forces et les intérêts des bibliothèques de l'étranger pour l'avenir : un rôle de "vitrine de la culture" et de la production éditoriale françaises, un lieu d'accueil et d'échange convivial, un espace où s'expriment les avancées

<sup>9</sup> Catherine Hadjopoulou et Bernard Voltzenlogel, *Les bibliothèques des instituts et centres culturels français en Europe occidentale*, Villeurbanne, ENSB, Mémoire de fin d'études, 1986, p. 117-123. La période des années 1980 correspond à une crise assez générale dans les crédits délivrés aux instituts et à une précarité accrue de leurs bibliothèques. Nous avons eu l'occasion d'évoquer cette situation de "parent pauvre de l'action culturelle" occupée par les bibliothèques des instituts : aucun intérêt de la part de la littérature spécialisée, aucune spécificité ni légitimation, une simple juxtaposition aux services culturels et une absence de synergie entre les moyens et les objectifs.

<sup>10</sup> L'ensemble de ces informations sur l'état des bibliothèques du réseau en 1993 ont été recueillies dans *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 2, décembre 1993 : Nos bibliothèques sont-elles des bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives.

<sup>11</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 1, 1993 : Actes des "Journées bibliothèques".

bibliothéconomiques, si nombreuses en France depuis une dizaine d'années, un centre de ressources et d'informations de toute nature sur la France d'aujourd'hui, un relais entre le réseau documentaire français et les pays d'accueil<sup>12</sup>. Des tables rondes ont permis d'aborder des thèmes bibliothéconomiques précis : la politique pour les bibliothèques françaises à l'étranger, l'informatisation, la formation, la constitution et le développement des collections, l'évaluation des bibliothèques et le bulletin de liaison.

La mise en commun des compétences culturelles des uns et de l'expérience des autres en matière de bibliothèque constitue une idée essentielle pour décloisonner les services de l'Etat. Cette coopération des professionnels et des agents du Ministère se poursuit encore de manière régulière. Elle a abouti à la définition de trois finalités : la cohérence de l'offre documentaire, la professionnalisation des services et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, l'objectif majeur restant de donner de la France une image plus conforme à la réalité contemporaine et à ses pôles d'excellence<sup>13</sup>.

Au même moment, pour ne négliger aucune des formes nouvelles de communication, le département a organisé un stand de simulation d'un centre de ressources, en rappelant aux participants les points-clés : disponibilité des sources documentaires, présence de tous les supports, maîtrise des nouveaux outils par les bibliothécaires, recours à des organismes ressources pour les questions pointues, effet vitrine des technologies et du savoir-faire français. Un mini-centre de ressources a ainsi été installé à la cité des sciences de la Villette afin d'apprécier la faisabilité du projet dans un espace réduit, contrainte fréquente dans les établissements. Y figuraient les bottins et annuaires, les dictionnaires, les livres et périodiques de référence, les bibliographies rétrospectives et spécialisées, les CD-ROM en texte intégral (Le Monde, AFP), les banques de données sur disquettes et l'accès aux réseaux télématiques. On constate que les centres de ressources semblent devenir des reproductions-miniatures de la Bibliothèque publique d'information.<sup>14</sup>

Les premières réalisations concrètes ont été lancées dans le courant de l'année 1994. La majorité des établissements culturels ont répondu à l'offre de la Direction générale et présenté des projets qui ont été sélectionnés selon plusieurs critères : l'enjeu que représente le pays concerné dans la diplomatie française, l'adéquation du projet aux principes du centre de ressources (coordination, publics-cibles et offre documentaire), la viabilité de la structure bibliothèque sur le plan de l'encadrement et du suivi. Les projets de soixante postes ont été retenus.<sup>15</sup>

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 6-7 : intervention de Jean Gattégno, du Conseil de l'Europe.

<sup>13</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 7, premier semestre 1995, p. 5.

<sup>14</sup> Informations recueillies dans *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 5-6, été-automne 1994, p. 4-6.

<sup>15</sup> *Ibid.*

## b. Les moyens

Le Ministère des Affaires étrangères a dégagé des moyens importants adaptés à l'envergure du projet pour uniformiser le fonctionnement dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.

- un bulletin de liaison :

En 1993, la Sous-direction du livre et des bibliothèques s'est dotée d'une publication : *Les bibliothèques de France à l'étranger*, qui sert de référence à une bonne partie de ce travail. Le but consiste à établir un lien durable entre l'administration centrale qui décide des rénovations et les postes qui l'appliquent. En outre, il apporte aux bibliothécaires sur place une multitude d'informations sur l'actualité des bibliothèques françaises ainsi que des soutiens techniques indispensables. La Sous-direction insiste sur l'usage interne de cette publication : elle est destinée aux conseillers culturels, directeurs d'établissements et bibliothécaires, et aux personnels des postes qui en font la demande. Elle ne peut être distribuée auprès des institutions étrangères et des bibliothèques en France car elle doit garder son objectif essentiel, pédagogique et très ciblé.<sup>16</sup> Notons cependant que la distribution de ce bulletin a connu de sérieux problèmes et que l'ensemble des numéros parus n'est pas disponible à l'Institut français de Vienne. Ils se trouvent éparpillés entre la direction et la bibliothèque : l'offre est en ce cas nettement insuffisante.

La périodicité a été modifiée dernièrement : le bulletin devient semestriel mais le contenu s'enrichit peu à peu et la publication trouve enfin son rythme après deux ans d'expérience.

Il existe deux types de formules : le bulletin livre l'actualité des bibliothèques de l'étranger, des exemples de réalisations dans certains pays du monde, des précisions rapides sur un sujet particulier, des fiches techniques assorties d'illustrations, des questions de fonds et des comptes-rendus.<sup>17</sup> Il est essentiellement l'oeuvre des agents de l'administration centrale ou des bibliothécaires des postes. Le dossier quant à lui groupe des articles de spécialistes des bibliothèques autour d'un thème : actes des "Journées bibliothèques" de 1993, résultats de l'enquête réalisée en 1993 et paramètres pour une meilleure évaluation du réseau, choix d'un système de gestion de bibliothèque, guide du centre de ressources (principes et méthodes énoncés par des professionnels reconnus du monde des bibliothèques et de la sociologie de la

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 3 : il serait pourtant indispensable de disposer d'un tel outil dans les établissements spécialisés de formation. La quête de chaque numéro nécessite des trésors d'ingéniosité et de patience. Une distribution élargie permettrait de mieux faire connaître ce type d'établissement.

<sup>17</sup> Exemple du dernier numéro, paru en juin 1995 : *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 7. Un article sur la fusion des réseaux culturel et linguistique au Maroc, le point sur le réseau Internet, le point sur la salle d'actualité de la BPI, une fiche technique sur la mise en valeur des nouvelles acquisitions, une question de fond sur l'économie d'une médiathèque de centre culturel et un compte-rendu sur l'ouverture de la salle de lecture franco-allemande à Smolensk en Russie.

lecture <sup>18</sup>, bibliographie abordant les domaines qui font l'actualité française : la France politique, économique, juridique et sociale, les régions, l'actualité artistique, les sciences et techniques, l'édition, les études et les formations, le français), aménagement d'une bibliothèque.

Cette publication est un outil tout à fait essentiel pour les petites bibliothèques des établissements culturels : celles-ci disposent pour la première fois d'une information riche et structurée et spécifique au métier. Le bulletin professionnalise, responsabilise et rassure le personnel. Il l'arrache également à son isolement.

-Des moyens financiers :

L'autre outil essentiel dans cette restructuration, ce sont les moyens financiers. Pour leurs acquisitions, les bibliothèques disposent d'un budget alloué par leur établissement, ainsi que des dotations traditionnelles et envois d'office de la Sous-direction du livre et des bibliothèques. Les instituts et centres culturels prennent en charge l'aménagement, mais la bibliothèque est rarement considérée comme le service privilégié.

Il faut pouvoir disposer de ressources extraordinaires : le Fonds d'intervention pour les bibliothèques est obtenu sur présentation un projet cohérent de modernisation du site <sup>19</sup>. La mise en chantier des centres de ressources implique des dépenses de réaménagement, d'équipement, d'informatisation et d'acquisition d'outils documentaires. Celles-ci sont prises en charge par un budget spécial : le Fonds d'intervention pour les centres de ressources <sup>20</sup>. Il finance également le programme de formation des bibliothécaires et des personnels concernés par les centres de ressources. Ce type de subvention pousse les établissements à réfléchir sur leurs missions et donc à présenter des idées assez cohérentes pour être retenues.

- Formation des bibliothécaires :

C'est un volet indispensable du projet. L'enquête avait confirmé que bien peu de postes comptaient une personne formée au métier des bibliothèques. L'un des objectifs est de doter les postes d'un bibliothécaire voire d'un conservateur détaché <sup>21</sup>, ou de former les personnes travaillant sur place. Un stage de cinq semaines a été organisé en 1995. Trente bibliothécaires du réseau ont reçu un enseignement à l'Institut de formation des bibliothécaires : "Bibliothéconomie et techniques documentaires" et "Centres de ressources". L'expérience doit être régulièrement renouvelée <sup>22</sup>. Cinq semaines de formation ne font qu'effleurer

<sup>18</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 4, juillet 1994 : Martine Poulain, "Articulation avec la bibliothèque" ; Anne Kupiec, "Publics et offre" ; Bertrand Calenge, "Aiguillage".

<sup>19</sup> L'enveloppe du FIB était de 5 millions de francs en 1995.

<sup>20</sup> L'enveloppe du FICRE était de 15 millions de francs en 1995, ce qui marque bien les priorités : chaque établissement sélectionné reçoit ainsi entre 100000 et 200000 francs en moyenne.

<sup>21</sup> On remarque ce même souci de mettre à profit les expériences récentes des bibliothécaires en France.

<sup>22</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, bulletin n° 7, 1er semestre 1995, p. 5.

l'enseignement mais permettent à des personnes ayant une longue pratique du métier de structurer leurs connaissances et de fixer quelques méthodes.

- Le recours aux missions :

Enfin, un dernier appui est offert par l'administration centrale aux bibliothèques : les missions de conservateurs ou d'agents du Ministère. Une mission de quelques jours permet de réaliser la phase préparatoire à un réaménagement : on dresse un état des lieux (collections, acquisitions, publics, locaux), on détecte les dysfonctionnements puis on réalise un cahier des charges et un échéancier des réformes qu'on souhaite apporter. Le projet ainsi construit sera envoyé au Ministère pour l'obtention de subventions exceptionnelles. On ne passe pas d'un état délabré à l'utilisation des technologies les plus modernes. Les changements restent mesurés en fonction des missions et des moyens <sup>23</sup>.

Un autre type de mission consiste à faire intervenir un professionnel sur un domaine particulier comme le désherbage ou la classification d'un fonds. La venue d'un bibliothécaire spécialisé décharge le personnel d'un gros travail, elle le rassure sur la restructuration, allège ses responsabilités et lui permet d'obtenir des informations techniques.

### **c. Des exemples récents de centres de ressources**

La référence en matière de centre de ressources reste Budapest. Les investissements de la Direction générale ont été énormes dans les pays d'Europe centrale et orientale depuis la chute du mur de Berlin et les crédits des Instituts et centres culturels restent plus importants que ceux du réseau occidental <sup>24</sup>. On observe dans ces pays une demande considérable de documents et d'images venant de l'Ouest en général.

L'Institut français de Budapest, ouvert en 1992, réunit tous les critères définis dans la réforme : architecture moderne de verre et d'acier qui se dresse sur les bords du Danube, richesse de sa médiathèque-centre de ressources qui réunit environ 30000 documents sur tous les supports et se définit comme un "lieu d'accueil du grand public" et une "vitrine des technologies françaises nouvelles" <sup>25</sup>.

De nombreux autres centres du dispositif français à l'étranger ont entrepris des réaménagements. Au Maroc, une restructuration complète du réseau (très dense) aboutit à la

<sup>23</sup> Renseignements obtenus auprès de Madame Herbouze et Monsieur Donard, Sous-direction du livre et de la lecture. Tous deux réalisent des audits dans les bibliothèques désirant se rénover.

<sup>24</sup> Georges Diener, "Les modalités des politiques culturelles françaises contemporaines en Roumanie. Un aspect de la politique culturelle française en Roumanie : Le cas du CCF de Iasi", *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe*, p. 189 : on a vu depuis 1989 la création de 3 centres culturels (Cluj, Iasi et Timisoara) et de 5 Alliances françaises en Roumanie. Il existe des affinités culturelles importantes et une bonne implantation du français.

<sup>25</sup> Jean-Jacques Donard, "Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger : l'exemple de la Hongrie", *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 158, 1er trimestre 1993, p. 19-24.

fusion des centres de documentation et des bibliothèques, accompagnant celle des services culturel et linguistique. On se dirige vers des médiathèques publiques présentant trois pôles : sections adultes, enfants et section linguistique et pédagogique. Simultanément, on redéfinit le service public <sup>26</sup>.

Dernier exemple enfin : le centre culturel de Beyrouth modernise sa bibliothèque et réoriente sa politique documentaire. Usuels et manuels de références sur la France contemporaine, fonds de vulgarisation scientifique, CD ROM, documentation et information universitaires viendront enrichir les collections plus traditionnelles <sup>27</sup>.

Les moyens sont diversifiés et relativement importants mais la demande est énorme, surtout celle qui concerne les subventions. Un choix a donc dû être opéré en fonction de la situation particulière de chaque établissement culturel. Vienne a fait partie des projets retenus pour plusieurs raisons : l'importance des collections de la bibliothèque, l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne (les nouveaux venus faisant l'objet d'efforts particuliers : il s'agit de défendre en Europe la place du français comme langue officielle aux côtés de l'anglais), la volonté affichée par la direction d'entreprendre un remaniement profond de l'offre documentaire.

Simultanément, la bibliothèque de l'Institut français de Vienne possède une expérience et une tradition qu'il faut prendre en compte. Sur ce point, sa situation n'est pas comparable aux établissements voisins d'Europe de l'Est : une adaptation du concept de centre de ressources sera nécessaire.

---

<sup>26</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 7, 1er semestre 1995, p. 6-8.

<sup>27</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 5/6, 1994, p. 7.

## DEUXIEME PARTIE

### FORCES ET FAIBLESSES DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT FRANCAIS DE VIENNE

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne connaît une période de restructuration sans précédent commencée au début de l'année 1994 et programmée jusqu'à la fin 1996. Ces trois années sont consacrées à la réorganisation de l'ensemble des services documentaires ainsi qu'à l'informatisation. En outre, l'Institut fait partie des pôles désignés pour la mise en oeuvre du centre de ressources et a reçu à ce titre plusieurs subventions. Le programme est donc lourd.

L'établissement vit sur une tradition d'une cinquantaine d'années, ce qui a donné une certaine configuration aux collections de livres. Il fonctionne avec un personnel et des locaux qui ont leurs caractéristiques, au service d'un public autrichien diversifié ayant un certain nombre d'attentes. Il ne s'agit pas ici d'énumérer d'un côté les qualités du service et de l'autre ses faiblesses, il s'agit de dresser un tableau analytique et critique du cadre où s'installera bientôt le centre de ressources.

#### 1. Histoire, vocation et environnement de la bibliothèque

La physionomie actuelle de la bibliothèque reflète l'histoire des relations franco-autrichiennes depuis les années vingt et doit beaucoup à la personnalité des conseillers culturels. On ne peut s'appuyer que sur des témoignages ou sur quelques recherches menées dans les rares archives conservées. Une première observation des fonds révèle la présence sur les rayonnages d'ouvrages publiés bien antérieurement à la fondation de l'Institut français, notamment une forte proportion d'éditions du XIXe siècle, dont quelques-unes sont précieuses.

##### a. L'origine probable des collections <sup>1</sup>

Nous avons évoqué brièvement l'histoire de l'Institut français de Vienne. Une première fondation a eu lieu dans les années vingt : un institut de type universitaire disposait en 1930 de quelques bureaux et de deux salles pour sa bibliothèque. Celle-ci, dont nous ne connaissons rien sur le contenu ni sur le fonctionnement, se composait vraisemblablement d'ouvrages sur l'Allemagne, l'Autriche et les pays de l'ancien Empire des Habsbourg à l'usage des étudiants et des chercheurs : nous en retrouvons un certain nombre dans la collection *Austriaca*, dont nous

---

<sup>1</sup> Jean-Michel Casset, "Aux origines de l'Institut français de Vienne (1925-1931)" : cet article fournit la majeure partie des renseignements qui soient connus sur la bibliothèque. Jacques Le Rider, conseiller culturel, nous a procuré quelques informations supplémentaires.

serons amenés à reparler. Certains exemplaires portent encore des dédicaces à Marcel Dunan ou Paul Leval, directeurs successifs de l'établissement.

Lors de l'Anschluss, les livres du service culturel ont été mis en caisse et remisés hors de Vienne. Après la guerre, le conseiller culturel, Eugène Susini, travaille au rétablissement de l'Institut français : le service a alors la physionomie qu'on lui connaît aujourd'hui et dépend désormais du Ministère des Affaires étrangères. Il se trouve dans les murs du Palais Lobkowitz dans le centre de Vienne. Susini, professeur à la Sorbonne et spécialiste de la littérature autrichienne, s'intéresse notamment au thème de l'identité nationale en Autriche. Pendant les quinze années qu'il passe à la tête des services culturels, il assure à la bibliothèque un développement considérable. Pour constituer ses fonds, ce collectionneur averti achète à des familles de la bourgeoisie ou de l'aristocratie locales, qui traversent une période financièrement difficile, ainsi qu'aux libraires et dans des ventes publiques, bon nombre des livres rares et précieux qui ornent aujourd'hui le bureau du conseiller, ainsi que les ouvrages complétant la collection sur les pays danubiens. Simultanément, il acquiert pour peu d'argent un mobilier de prix qui constitue encore aujourd'hui le décor somptueux de l'Institut français.

Ces deux périodes de l'histoire de l'établissement (1925-1938 puis 1947-1955), expliquent la présence de fonds anciens à la bibliothèque. Il reste à déterminer quelle peut être leur vocation, voire leur légitimité dans les objectifs actuels.

#### **b. Une juxtaposition des offres documentaires**

On peut dire qu'une troisième période commence dans les années 1950 : elle sera déterminante puisqu'elle marque encore aujourd'hui la physionomie de la bibliothèque. Au palais Lobkowitz, se trouvaient les fonds avant tout littéraires et de niveau universitaire, consultables sur place uniquement : il s'agissait d'une bibliothèque de recherche. En 1981, lors du déménagement de l'Institut au Palais Clam-Gallas, les collections littéraires et universitaires du Lobkowitz y ont été transportées.

Dès 1947, une autre salle de lecture s'était installée dans le centre de Vienne (connue sous le nom de salle de lecture de la Walfischgasse), pour répondre à la demande de prêt du grand public. Elle offrait un grand choix de romans et de périodiques, des bandes dessinées, ainsi qu'une section jeunesse ouverte un peu plus tard. Après avoir connu un grand développement et un grand succès, cette salle de lecture a été fermée en 1983 et ses livres intégrés à ceux du palais Clam-Gallas.

Ces déménagements successifs ont entraîné une juxtaposition de collections de nature différente et leur précipitation n'a pas permis une réelle intégration. Des milliers de livres ont ainsi été entreposés là où l'on a pu trouver de la place : par exemple, un long corridor de la cave a servi à entreposer des volumes jusqu'à l'été 1995.



Outre la bibliothèque, qui dépend de l'Institut français, on trouve un centre de documentation créé en 1972 au Palais Lobkowitz et ayant rejoint le Palais Clam-Gallas en 1981, dans une salle contiguë mais séparée de la bibliothèque. Au départ, ce centre devait soutenir essentiellement les activités pédagogiques et linguistiques des enseignants de français et du Bureau de coopération linguistique et éducative (BCLE) : il proposait donc des manuels, grammaires et livres de français, accompagnés d'enregistrements et de cassettes. D'un autre côté, la documentaliste a commencé à constituer des dossiers de presse : le centre est devenu une cellule d'actualité soutenant les cours de civilisation. Le budget permettait en outre l'achat de livres sur les sciences de l'information et les sciences sociales.

Enfin, un service audiovisuel s'est installé dans les années 1980 au Studio Molière, à proximité de l'Institut français. Il s'est peu à peu transformé en médiathèque proposant des fonds importants de diapositives, cassettes audio, disques vinyles et compacts, vidéocassettes. Ce service a attiré un public nombreux, se développant indépendamment des autres à un moment où la complémentarité des supports dans l'offre documentaire ne s'était pas encore imposée comme essentielle. En 1993, l'Institut français, afin de réduire ses dépenses, a décidé de se séparer d'un service en pleine expansion, très apprécié de son public, alors qu'il tendait à se développer dans toutes les bibliothèques publiques : la médiathèque a fermé ses portes. Elle les rouvrira bientôt.

En 1994, la direction de l'Institut français de Vienne a décidé de concentrer dans un même lieu l'ensemble des services documentaires : bibliothèque, documentation et médiathèque doivent occuper cinq salles au rez-de-chaussée du palais et coordonner leurs activités. Ce regroupement physique constitue le premier pas vers la structuration d'une offre cohérente et multi-supports. Mais une fragmentation aussi longue des activités laisse des traces.

### **c. Un environnement favorable**

La bibliothèque jouit d'un certain nombre de conditions favorables à son activité. Il faut souligner d'abord la proximité de tous les services culturels et linguistiques. Le lycée français et le Studio Molière (qui accueille les manifestations) se trouvent juste derrière l'Institut, le BCLE est situé dans ses murs, ce qui facilitera la fusion en CCCL. En outre, une librairie française proposant un choix satisfaisant de livres, périodiques, disques et cassettes, est ouverte au Studio Molière. L'offre française se trouve ainsi concentrée dans le même périmètre, facilement identifiable par le public autrichien.

Par ailleurs, l'université autrichienne est située à quelques centaines de mètres : il existe donc un fort public potentiel d'étudiants. La proximité du centre ville constitue un atout supplémentaire : l'accessibilité de l'institution compte.

Enfin et surtout, l'offre en livres français est pauvre à Vienne. Dans le commerce, le livre français se vend environ 25 % plus cher qu'en France. Il existe trois points de vente dont le mieux achalandé (choix de littérature, nouveautés) est la librairie française toute proche, Le Bateau-Livre. Deux autres librairies du centre ville disposent d'un rayon de livres en français. Les bibliothèques viennoises proposent quant à elles très peu de livres en français : la bibliothèque municipale possède un millier d'ouvrages environ, assez dépassés. Ses annexes proposent quelques romans. Quant à la bibliothèque universitaire d'études romanes, elle a longtemps fonctionné dispersée sur plusieurs sites et s'est trouvée fermée au public pendant plusieurs années. Elle possède des collections de livres de linguistique et de littérature mais ouvre actuellement une à deux heures par jour seulement. L'accès aux livres en français est difficile pour les étudiants autrichiens.

La situation est plus critique pour les autres types de documents : l'offre en disques et vidéocassettes est à peu près nulle. Quant aux périodiques, l'éventail se réduit aux quotidiens et à quelques revues ; ils coûtent environ deux fois plus cher qu'en France. Un choix important de périodiques est indispensable à ceux qui s'intéressent à l'actualité et à la civilisation d'un pays.

Ce rapide panorama de l'offre documentaire confirme la légitimité de la bibliothèque de l'Institut français de Vienne et les rôles très diversifiés qu'elle peut jouer. La pauvreté en documents français renforce aussi les attentes des lecteurs francophones de Vienne.

## **2. La richesse de l'offre documentaire**

Le nombre de volumes sur les étagères, les cartons de livres et de matériel audiovisuel entreposés dans les sous-sols de la bibliothèque représentent des fonds très importants quantitativement : il s'agit maintenant d'examiner la qualité des fonds, leurs orientations et éventuellement leurs faiblesses et leurs lacunes. L'analyse pose un problème puisque la bibliothèque se trouve dans une phase intermédiaire : nous nous bornerons à indiquer les grandes caractéristiques.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Etude qui s'appuie sur des observations personnelles ainsi que sur deux documents : Enquête réalisée par le Ministère des Affaires étrangères auprès des bibliothèques et centres de documentation des instituts et centres culturels : chiffres de 1993 ; Rapport d'Anne-Marie Bernard lors d'une mission en janvier 1994.

### a. Les livres

- Des fonds riches et mal connus :

Nous avons vu que par tradition, la bibliothèque de l'Institut français de Vienne n'a cessé de s'enrichir, mais sans éliminer régulièrement les livres usagés ou dépassés. La dispersion des fonds sur trois sites (Lobkowitz, Walfischgasse et centre de documentation) empêchait la coopération. L'établissement n'a jamais disposé de catalogue général. Il existe un fichier manuel répertoriant une partie des fonds. Mais les livres entreposés par milliers au sous-sol ou dans différents réduits étaient inconnus des bibliothécaires et inaccessibles aux lecteurs. Cette situation a rendu impossible tout inventaire ou récollement, opérations indispensables pour connaître l'état des collections. Par conséquent, on doit se limiter à une estimation des fonds : celle-ci varie entre 25000 et 30000 volumes accessibles au public, et 35000 à 40000 en comptant les volumes non communicables. Ce chiffre était trop important pour la place disponible et pour une bonne communication des documents.

L'état général des collections en 1993 était fort divers. Certains livres se trouvaient en piteux état, déchirés, usés, salis, dépassés, mais à côté venaient prendre place sur les rayonnages les nouvelles acquisitions réalisées par les bibliothécaires. Plusieurs centaines d'ouvrages portaient ainsi des reliures noires ou vertes complètement muettes sur leur titre et leur auteur et peu engageantes pour le lecteur. Il existe notamment, entreposés dans un des magasins, quelques centaines d'ouvrages des éditions NRF Gallimard datant des années cinquante, à la couverture et aux pages jaunies. Le tri s'annonce cruel car ces oeuvres n'ont pas forcément été rééditées ou ne sont plus disponibles.

-Des collections littéraires et de sciences humaines et sociales<sup>3</sup> :

Une première observation des fonds permet de dégager une double orientation : une large gamme de livres assez récents pour le public francophone de Vienne ; un choix d'ouvrages plus spécialisés dans les domaines de la civilisation et de l'histoire, issus des anciennes collections et destinés davantage à des étudiants et des chercheurs, public traditionnellement acquis à l'Institut depuis sa fondation<sup>4</sup>.

Les fonds sont essentiellement orientés vers la littérature, la philosophie, les sciences sociales et l'histoire. Le poids de la littérature est considérable : elle représente près de 50 % des collections. Les différentes périodes sont représentées équitablement : la littérature du XXe siècle et les ouvrages qui s'y rapportent se trouvent dans la grande salle d'accueil du rez-de-chaussée. Les siècles précédents sont conservés dans la salle du sous-sol<sup>5</sup>. On trouve

<sup>3</sup> Estimations réalisées lors de l'enquête générale de 1993.

<sup>4</sup> Rapport de Michel Marion, mission de juin 1995.

<sup>5</sup> Voir Annexe IV : Plans de la bibliothèque.

essentiellement les auteurs classiques, reconnus (Voltaire, Victor Hugo, Stendhal bénéficient d'une large représentation), les écrivains français du XXe siècle (Antonin Artaud, Henri Michaux, Marcel Proust...) et encore assez peu de "littérature grand public". Les genres sont confondus dans un classement alphabétique par nom d'auteur (romans, théâtre, essais, poésie, policiers). Un petit fonds de bandes dessinées a été mis sur pied en 1993 : on compte environ 300 albums. La littérature enfantine est complètement absente, c'est une lacune importante pour l'aspect de lecture publique.

Les fonds d'histoire et de sciences sociales représentent une proportion non négligeable : un tri sérieux sera nécessaire car ce type d'ouvrage se périmé rapidement et doit être régulièrement renouvelé. Quant aux dictionnaires, manuels et livres de référence, ils constituent un ensemble cohérent, régulièrement mis à jour (*Les Trésors de la langue française* feront prochainement leur entrée sur les étagères) . Un outil de cette qualité était nécessaire.

Un appoint non négligeable vient de la salle de documentation. Plusieurs milliers de volumes sur les sciences de l'information, les sciences sociales et la linguistique viennent compléter des secteurs faibles. Ces ouvrages récents, choisis de manière à constituer un fonds cohérent pour la pédagogie sont en bon état puisqu'ils n'étaient pas empruntables jusqu'en 1994. La fusion avec les livres issus de la bibliothèque permet donc une première réactualisation des collections.

### Ventilation des livres par discipline : bibliothèque

DOMAINE	VOLUME	APPRECIATION	TENDANCE
000 Dictionnaires, annuaires	4 %	D	+
100 Philosophie	4 %	B	=
150 Psychologie	1 %	D	-
200 Religion	1 %	C	=
300 Sciences sociales	7 %	C+	=
400 Langues et langages	1 %	C	=
500 Sciences pures	0,5	C	-
600 Sciences appliquées	0,5 %	C	-
700 Arts généralités	1 %	B	+
720 Urbanisme, architecture	0,5 %	D	+
770 Cinéma, photographie	1 %	B	=
780 Musique, danse, spectacle	3 %	B	=
790 Sport et loisir	22 livres	D	-
800 Littérature française (critique)	4 %	B	=
840 Littérature française	45 %	B	=
840 Littératures francophones	185 livres	B	=
890 Littérature non française	4 %	C	=
910 Géographie, tourisme	5 %	B	=
930 Histoire	8 %	B	=

A : exhaustif, bibliothèque à caractère spécialisé

B : riche, bonne couverture du domaine

C : fonds d'initiation, de vulgarisation

D : inégal, lacunaire

E : dépassé

### Ventilation des livres : centre de documentation

Classe	Domaine	Volumes
000	Généralités, sciences de l'information	246
300	Sciences sociales	2576
400	Linguistique	387

Devant cette richesse documentaire, mal connue et mal exploitée parfois, le tri et l'élimination s'imposaient. La difficulté tenait à l'ignorance du contenu de certains fonds. En outre, le désherbage est toujours un exercice douloureux pour les bibliothécaires<sup>6</sup>. Il convient dans ces cas-là de faire appel à des compétences extérieures : l'opération est ainsi rapidement réalisée et le personnel est dispensé d'un travail lourd. En juin 1995, un conservateur est venu trier les milliers d'ouvrages entreposés un peu partout et mal répertoriés. Il y a eu un grand nombre d'éliminations, déterminées par la crasse et la désuétude des exemplaires, l'aspect peu engageant des reliures. Les éditions de valeur ont été regroupées et rangées dans le bureau du conseiller culturel : il reste à étudier l'opportunité d'une réserve dans la bibliothèque d'un Institut français<sup>7</sup>. Le fonds des beaux-arts a quant à lui été trié en partie par un attaché de conservation du Musée des beaux-arts de Caen : les ouvrages d'art trop précieux ou développant des aspects trop pointus iront rejoindre une bibliothèque spécialisée. Les sciences humaines et sociales seront concernées par une prochaine mission. D'autre part, suivant le critère de pertinence, des versements d'ouvrages trop précieux ou trop érudits pour une bibliothèque publique ont été effectués auprès des établissements intéressés<sup>8</sup>.

Les collections de livres sont en train de prendre une nouvelle physionomie : l'élimination le renouvellement par l'acquisition donnent une image plus moderne tout en gardant les critères de qualité de la bibliothèque.

### **b. Les périodiques**

Jusqu'en 1994, la bibliothèque et le centre de documentation souscrivaient chacun à des abonnements de périodiques : on en comptait environ quatre-vingt-dix. Désormais, la commande se fait de manière globale, ce qui permet une meilleure cohérence et une coopération des bibliothécaires. Pour un budget de 50672 francs, 77 revues ont été commandées en 1995, s'orientant essentiellement vers l'actualité, les sciences humaines, les

<sup>6</sup> Martine Blanc-Montmayeur, "Désherber : pourquoi ?", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 2, 4e trimestre 1993, p. 10 : "Rappelons-nous que le désherbage commence donc d'abord dans nos têtes. Si les bibliothécaires sont persuadés de son bien-fondé, les opérations pourront se dérouler dans de bonnes conditions et surtout se continuer par une nouvelle politique d'acquisitions, par une évaluation régulière du fonds et même au bout de la chaîne par un intérêt tout nouveau porté à la conservation."

<sup>7</sup> Mission de Michel Marion, directeur de la bibliothèque de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud. Rapport : les textes présentant une valeur littéraire et les éditions recherchées (romans de Paul Bourget chez Lemerre par exemple) ont été regroupés dans un magasin et attendent d'être traités. Les ouvrages anciens restent dans le bureau du directeur : ouvrages antérieurs à 1810 auxquels viennent s'ajouter des éditions rares telles que *Jules César* de Napoléon III, les *Oeuvres* de Guizot ou de Michelet.

<sup>8</sup> Plusieurs cartons d'ouvrages d'érudition sont partis pour la bibliothèque de Fontenay, une collection des minutes du procès de Nuremberg a été versée au Musée de la paix à Vienne, les revues littéraires anciennes et spécialisées ont rejoint les rayonnages de la bibliothèque universitaire d'études romanes, les traductions Budé d'œuvres latines et grecques servent aujourd'hui au lycée français.

loisirs et la linguistique. L'histoire, les sciences de l'information, les arts et la littérature se trouvent bien représentés également mais dans une moindre mesure. Une préférence est affichée pour des revues de niveau élevé plutôt que grand public : cet aspect gagnerait à être enrichi (magazines de mode et de décoration, revues pour les jeunes, sport...). Il est question de diminuer le nombre des revues à une soixantaine : il semble au contraire qu'il faille développer un secteur toujours très apprécié par tous les types de publics. Rappelons en outre le prix quasi prohibitif des revues en Autriche.

#### Ventilation des périodiques par domaine : prévisions de 1996 pour 74 revues

DOMAINES	NOMBRE
Actualité, politique et société	18
Sciences humaines et sociales	5
Histoire danubienne	5
Sciences et recherche	3
Littérature	5
Arts	4
Cinéma	4
Musique	2
Loisirs	8
Jeunesse	2
Linguistique, enseignement	6
Francophonie	5
Etudes, formation	5
Autres	2

#### c. Les dossiers de presse

Les dossiers constituent un complément indispensable aux périodiques. En 1993, 700 dossiers de presse contenant 200000 articles étaient régulièrement enrichis et mis à jour afin que le lecteur puisse suivre l'évolution du sujet<sup>9</sup>. La constitution de ces sources d'informations demande cependant un lourd travail de bulletinage, photocopie, identification et classement des articles, soit plusieurs heures chaque jour. Le manque de temps remet en question la légitimité des dossiers de presse, du moins en si grande quantité. Une réduction à une centaine d'entrées

<sup>9</sup> Selon les chiffres établis par la documentaliste pour 1992-1993 : 4681 personnes ont consulté les dossiers de presse, 2935 articles de presse ont été envoyés à la demande d'institutions et de particuliers.

permettrait de diminuer de moitié la masse documentaire et les heures qui lui sont consacrées. On peut compléter par d'autres sources d'informations comme les CD ROM Le Monde et Agence France-Presse. Une restructuration de cette documentation s'impose en tenant compte des attentes du public et des nouveaux objectifs.

#### **d. Les documents audiovisuels**

L'offre audiovisuelle stagne depuis deux ans et présente quelques signes d'obsolescence. Seules les vidéocassettes ont été remises en communication, en attendant la prochaine ouverture d'une salle spécialisée. L'absence de nouveautés et de tout budget d'acquisition bien défini constituera un obstacle majeur à l'expansion du service. Les lacunes dans l'acquisition des vidéocassettes seront impossibles à rattraper : le standard PAL utilisé en Autriche n'est disponible en France que pour un nombre limité de films et pour une courte période. Une enveloppe de 9000 francs a permis en 1995 d'accroître un peu les collections, mais c'est insuffisant, les droits demandés par les distributeurs augmentant beaucoup le prix des cassettes. Pour l'instant, il s'agit de vérifier l'état de conservation des documents après un séjour de plusieurs mois dans l'humidité du sous-sol.

Les collections se composent de la manière suivante : 1000 vidéocassettes (fictions et documentaires), 550 cassettes audio, 180 disques compacts et 300 séries de diapositives. Des catalogues thématiques sont en cours de préparation pour chaque type de support.

La qualité de chaque service de la bibliothèque ne fait aucun doute, non plus que la richesse des documents proposés au public autrichien. La réunion des trois services documentaires sur un seul site devrait permettre une meilleure coordination des moyens et du personnel. Cependant, la réunion physique seule ne suffit pas. Il faut maintenant que dans les activités, les tâches quotidiennes qui font la vie d'une bibliothèque, l'ensemble fonctionne comme un service unique.

### **3. Quelques éléments de bibliothéconomie**

En dehors de contraintes et de paramètres issus de l'histoire des fonds et de la tradition, le futur centre de ressources devra s'adapter à certaines conditions matérielles et humaines.

#### **a. Un aménagement problématique**

L'aménagement des locaux constitue un critère essentiel pour l'image de l'institution et par conséquent de la culture française. C'est l'une des priorités énoncées par la Sous-direction du livre et des bibliothèques et par l'Institut de Vienne : le mobilier et la disposition des



documents façonnent l'ambiance de l'établissement et forgent les premières impressions du lecteur <sup>10</sup>.

Si bon nombre de bibliothèques d'établissements culturels se trouvent asphyxiées par le manque de place, cela n'est pas le cas à Vienne : elle dispose pour le moment de quatre grandes salles de forme carrée, hautes de plafond, disposées en enfilade au rez-de-chaussée du Palais Clam-Gallas, ainsi que de trois salles au sous-sol, aménagées dans d'anciennes caves voûtées. L'ensemble occupe une superficie respectable : 370 mètres carrés environ destinés aux livres et aux lecteurs, auxquels s'ajoutent 33 mètres carrés de magasins qui reçoivent les documents en attente de traitement. La salle de la médiathèque viendra prochainement accroître l'espace <sup>11</sup>.

L'endroit constitue un cadre fort agréable du point de vue de l'architecture : plafonds moulurés, boiseries de style Biedermeier sur deux niveaux dans la salle réservée aux collections arts et Austriaca, grands lustres de verre et de fer forgé, hautes portes à deux battants, parquets cirés, voûtes élégantes du sous-sol, tous ces éléments sont caractéristiques des palais de l'aristocratie autrichienne du XIXe siècle.

Cependant, l'ensemble ne se prête pas, au départ, à l'installation et à la conservation de livres. Les grandes baies vitrées de la façade font ainsi perdre beaucoup de place pour le rangement des documents, sans donner une lumière suffisante pour l'éclairage. Il en est de même pour les portes et les vitrines qui ornent certaines parois. Le parquet augmente les bruits, l'enfilade de ces quatre grands volumes favorisent les courants d'air. On observe enfin d'importantes variations de température dans les salles du sous-sol, à cause de la chaufferie toute proche.

L'aménagement de la bibliothèque doit prendre en compte tous ces paramètres (immuables) afin d'augmenter l'espace et réduire si possible les nuisances pour les livres, les lecteurs et le personnel.

- Les étagères :

Les salles sont aménagées de rayonnages de différents types dont aucun pour l'instant n'est spécialement conçu pour une bibliothèque ou adapté à son architecture. La salle de documentation comporte des étagères en bois noir alignées le long des murs : le niveau inférieur, fermé par des portes coulissantes, permet de ranger les collections de revues, des documents administratifs ; les étagères sont garnies de livres. La cinquième rangée, trop haute, reste inutilisée et vide. Les étagères de la salle Biedermeier possèdent sept niveaux en mezzanine, ce qui laisse une hauteur insuffisante pour ranger certains ouvrages d'art de grand

<sup>10</sup> Un numéro spécial a été consacré à l'aménagement des bibliothèques dans *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 5 : Construction et aménagement des bibliothèques. Dossier donnant les éléments techniques et les phases de réalisation d'un projet, réalisé par une spécialiste du sujet : Marie-Françoise Bisbrouck. Voir notamment Francine Thomas, "Le programme mobilier", p. 30-37.

<sup>11</sup> Voir Annexe IV : Plans de la bibliothèque.

format (quartos et folios). Il faudrait ramener le nombre de niveaux à cinq. La grande salle de lecture présente la littérature du XXe siècle : les rayonnages récemment installés sont totalement inadaptés aux bibliothèques. Trop massifs, ils cachent une partie du décor et semblent emprisonner les ouvrages, au lieu de les mettre en valeur et de les offrir au regard des lecteurs. En outre, leur disposition n'a pas permis de ranger toute la collection du XXe siècle. De nouvelles étagères spécialement adaptées les remplaceront avant la fin de l'année et recevront davantage de livres en occupant une place moindre.

Les trois salles du sous-sol enfin sont aménagées de hautes étagères à sept niveaux. La rangée supérieure est difficilement accessible et les titres illisibles. La rangée inférieure frôle le sol, ce qui empêche également une bonne lisibilité. Les étagères trop serrées les unes contre les autres (60 à 70 cm d'espacement) constituent un obstacle à la circulation du public et au plaisir de la découverte dans une bibliothèque. Enfin, la hauteur et la disposition des étagères empêchent d'apprécier l'élégance des voûtes.

En matière d'aménagement, des idées rationnelles, astucieuses et peu coûteuses peuvent remédier à la plupart des écueils. Ainsi, le sous-sol est en cours d'étude. Les rayonnages étant modulables, on peut garder seulement cinq rangées de livres par étagère. La suppression de quelques meubles permet d'aérer l'ensemble. Le mobilier, sans être esthétique, s'harmonisera davantage avec l'architecture et mettra en valeur les voûtes et les piliers. Une réfection des murs et du sol complétera l'opération.

#### - L'éclairage :

L'éclairage naturel, vu le volume des locaux, est insuffisant. Les lustres sont donc constamment allumés pendant les heures d'ouverture. Dans la grande salle de lecture, de jolies lampes disposées sur les tables diffusent une lumière d'appoint pour les lecteurs consultant sur place. Les livres sont quant à eux éclairés par des néons disposés au-dessus des étagères : cela donne une lumière blafarde qui souligne l'inadaptation du mobilier. Les murs étant blancs, quelques lampes halogènes judicieusement placées rendraient l'ambiance plus conviviale. Le centre de documentation est un peu mieux loti. Quant au sous-sol, les néons fixés au plafond diffusent une lumière crue mais qui a l'avantage d'éclairer parfaitement les ouvrages.

#### - Accueil des lecteurs :

Une bibliothèque se doit d'être un lieu accueillant, convivial et confortable. Les indications sont précieuses pour diriger le public et lui laisser un peu d'autonomie s'il le souhaite. La bibliothèque est signalée dans le hall de l'Institut français par une plaque de cuivre fixée sur l'un des battants de sa porte de chêne : cette indication est insuffisante pour qui pénètre dans l'établissement pour la première fois. Un panneau général d'information sur l'ensemble des services proposés par l'Institut serait le bienvenu. A l'intérieur de la bibliothèque,

il n'existe pas de plan d'orientation des lecteurs, ni de signalétique donnant l'affectation précise de chaque salle. Les étagères ne portent pas de description assez fiable des livres qu'elles conservent. Ces défaillances sont accentuées par le remaniement actuel des collections et peuvent perturber les lecteurs.

Les deux salles de lecture (bibliothèque et salle de documentation) disposent chacune d'une quinzaine de places pour la consultation : dans la première, les tables anciennes, de forme carrée, ne manquent pas d'élégance et seront restaurées. Pour un souci de confort du lecteur, il serait bon de remplacer toutes les chaises.

L'extrême avantage de la bibliothèque de l'Institut français de Vienne est le suivant : tous les documents sont en accès libre, sauf les vidéocassettes et les dossiers de presse. Pour un établissement qui ne dispose pas de système antivols, c'est un luxe aujourd'hui. Le public viennois se distingue certes par son attitude particulièrement respectueuse.

L'aménagement des locaux révèle bien la dispersion documentaire qui a marqué la vie de l'établissement depuis de longues années. Mais la présence d'espaces délimités, la disposition en longueur ont contraint les bibliothécaires à conserver à chaque salle une certaine spécificité. Dans l'ensemble, ces locaux constituent un cadre agréable de travail et attirent les éloges de nombreux lecteurs.

### **b. Le personnel**

De même que chaque salle possédait sa vocation, chaque membre de l'équipe avait sa spécialité. Chacune des quatre bibliothécaires et documentaliste possède une compétence affirmée, fondée sur une longue pratique (entre 25 et 12 ans de présence à la bibliothèque ou dans les services documentaires), mais aucune n'a reçu initialement de formation dans le domaine des bibliothèques. C'est une situation commune dans la majorité des bibliothèques françaises à l'étranger. La formation des bibliothécaires constitue une priorité de la politique actuelle : elle doit être mise en pratique. Seule une personne a bénéficié d'un stage à l'Institut de formation des bibliothécaires.

Deux personnes s'occupent des collections de livres. L'une veille aux acquisitions, à la cotation des livres et à leur catalogage, au rangement et à la disposition sur les étagères, met au point quelques animations. L'autre s'occupe essentiellement du prêt, du retour des livres et de leur rangement sur les étagères, du service public. Une documentaliste met à jour les dossiers de presse et s'occupe des acquisitions pour les sciences sociales, les sciences de l'information, l'actualité et l'économie. Une quatrième bibliothécaire, issue du service audiovisuel, s'occupe actuellement du traitement des documents audiovisuels qui constitueront le fonds de la future médiathèque.

Il est certain que la cohésion de l'équipe pourrait être meilleure. Toutes participent activement au catalogue informatique. Mais les autres tâches sont encore dispersées selon le domaine privilégié de chacune : les acquisitions et le service public pourraient faire l'objet d'une collaboration plus étroite. Le partage de toutes ces activités renforcerait l'homogénéité de l'équipe.

Un vacataire vient enfin aider l'équipe de la bibliothèque à raison de dix à vingt heures par semaine. Il s'occupe essentiellement de l'équipement matériel des livres : couverture des nouvelles acquisitions, collage des cotes. Il s'agit là d'une aide précieuse.

Les statuts des postes sont très variables. Il manque un organigramme répartissant clairement les tâches et établissant les hiérarchies. Les trois bibliothécaires dépendent ainsi de l'Institut français alors que la documentaliste se trouve rattachée aux services culturels de l'ambassade. La position du Bureau de coopération linguistique par rapport à la salle de documentation n'est pas clairement définie non plus : il finance fréquemment l'aménagement de la salle et prend en charge certaines acquisitions. En fait, il n'existe pas d'interlocuteur privilégié pour le personnel de la bibliothèque. Le conseiller culturel, la directrice adjointe de l'institut et le directeur du BCLE interviennent dans les prises de décision.

Par ailleurs, aucune des bibliothécaires ne joue le rôle de responsable, et aucune ne souhaite le jouer. Chaque service ayant longtemps fonctionné indépendamment des autres, personne ne pense avoir la légitimité de diriger l'ensemble, et chacune précise n'avoir pas reçu la formation nécessaire. Chacune représente donc les autres à tour de rôle aux réunions de service. Cette absence d'un responsable paralyse souvent les activités de manière regrettable. Elle empêche une bonne circulation de l'information entre les membres de la bibliothèque de même qu'entre la bibliothèque et la direction. Ce phénomène révèle que la bibliothèque n'a pas encore acquis son autonomie par rapport aux autres services de l'Institut français de Vienne.

L'équipe de la bibliothèque ne dispose pas de salle de travail véritable : une partie du travail est effectuée dans la petite salle située entre la salle de lecture et la salle de documentation. Celle-ci conserve en outre les bandes dessinées et la documentation sur les séjours linguistiques, abrite les documents administratifs, le bureau des bibliothécaires, deux postes informatiques, deux tables de travail et sert enfin au public de passage obligé vers la documentation ou le sous-sol. Les activités bibliothéconomiques nécessitent du calme et un espace qui leur soit réservé : on ne peut par exemple recevoir et déballer les commandes de documents en présence des lecteurs. Il faudrait étudier les possibilités de trouver un tel espace.

### c. Le catalogage

Le catalogage a toujours été le point faible de l'établissement, notamment pour les livres. Jacques Le Rider, conseiller culturel, parle lui-même de "degré zéro" du catalogage à la bibliothèque de l'Institut français jusqu'en 1994. On estime en effet que la moitié des collections n'étaient pas répertoriées. Avant 1994, la bibliothèque fonctionnait avec deux fichiers manuels : l'un pour les auteurs, l'autre pour les matières. Nous avons vu que ce catalogue était loin d'être complet. Les deux bibliothécaires possédant une très bonne connaissance de leurs fonds, elles conseillaient et orientaient les lecteurs de manière satisfaisante. Les collections étant d'autre part totalement en libre-accès et classées selon la Classification décimale universelle, il était relativement facile de retrouver des ouvrages traitant d'un thème précis. Le centre de documentation ne possédait pas de catalogue. Ses ouvrages étaient rangés au moyen d'une classification systématique établie par la documentaliste.

L'absence d'un catalogue a plusieurs inconvénients. Pour le bibliothécaire tout d'abord : les acquisitions sont rendues plus difficiles même lorsqu'il connaît bien son fonds. Il en va de même pour l'évaluation de la rotation du fonds, des pertes et des vols, et pour le récollement. Pour le lecteur ensuite : impossibilité de trouver un titre précis, recours plus fréquent aux bibliothécaires qui se trouvent ainsi davantage mobilisées au lieu de jouer seulement un rôle d'appoint.

Depuis deux ans, l'effort a donc porté essentiellement sur le catalogage, et l'informatisation a été décidée. Les fonds issus de la documentation ont ouvert la marche sur un logiciel prévu essentiellement pour les centres de documentation des lycées : il s'agit de MEMOLOG. Il propose un catalogage simplifié, amplement suffisant pour une petite bibliothèque et facile à utiliser par des profanes. Il présente cependant des inconvénients. Tout d'abord, si la grille de catalogage convient à des fonds de documentation, des manuels et des romans, elle pose des problèmes pour des ouvrages plus spécialisés (dont l'Institut français est abondamment pourvu) demandant un catalogage plus affiné. Ainsi, l'ancienne version MS DOS ne permettait pas de saisir les dates antérieures à 1900. Le nombre de caractères prévus pour saisir le titre d'un document est parfois insuffisant.

Ces quelques failles peuvent malgré tout être surmontées si on établit un plan de catalogage rigoureux : choisir les collections à informatiser en premier, rédiger une notice modèle, résoudre les problèmes d'indexation. De courtes réunions hebdomadaires des bibliothécaires auraient permis d'établir les critères définitifs du catalogage : nombre des champs retenus, clairement identifiés (titre, auteur, type de document, éditeur, date, collation, format, origine ; faut-il tenir compte des auteurs secondaires et dans ce cas, où faut-il les insérer ?), conventions typographiques, principes généraux d'indexation.

Ainsi, MEMOLOG propose un thésaurus, insuffisant pour le type des collections proposées à l'Institut français de Vienne, ainsi qu'une indexation libre qui permet à l'utilisateur de se constituer son propre thésaurus. Il existe pour l'instant une certaine anarchie de l'indexation, avec parfois deux ou trois entrées différentes pour un même descripteur ou un même auteur. La classification Dewey remplace en outre la classification universelle. Pour assurer la cohérence du classement, des séances d'indexation en commun sont toujours les bienvenues : elles facilitent l'apprentissage et font participer toute l'équipe à la réorganisation intellectuelle des fonds.

Signalons qu'en octobre 1995, 12000 notices ont été saisies et qu'au terme du catalogage, il est question d'éditer un CD ROM du catalogue informatique (estimé à 25000 notices) : celui-ci serait distribué auprès des bibliothèques autrichiennes lors du cinquantième anniversaire de l'Institut français de Vienne. C'est un projet ambitieux en terme d'image. Cette édition nécessitera sans aucun doute un "toiletage" de la base de notices. Si l'on s'en tient à la bibliothèque de l'Institut proprement dite, le manque de rigueur du catalogue n'a pas d'effets négatifs sur la lecture publique : le mode d'interrogation de la base permet des recherches étendues qui ne sont pas paralysées par le thésaurus défectueux, le libreaccès permet au lecteur de chercher à sa guise le long des rayonnages et l'indexation permet déjà une bonne orientation. Mais il aurait pu être l'occasion de resserrer la cohésion de l'équipe. En outre, le catalogage, sans être perfectionniste, se doit d'être rigoureux, car il donne lui aussi une certaine image de l'établissement.

#### **d. Le public**

Le public est l'un des paramètres les plus difficiles à analyser dans le contexte actuel. En effet, toute élaboration de statistiques a été interrompue depuis 1993 : on ne dispose donc pas de chiffres récents sur la fréquentation de la bibliothèque. Par ailleurs, la réduction des heures d'ouverture de 30 à 16 heures par semaine pour la rénovation n'a pu manquer d'influencer la perception que les lecteurs ont de ce service.

Nous nous fonderons donc essentiellement sur les chiffres de l'enquête de 1993 qui livre déjà quelques éléments intéressants.

- Nombre d'inscrits : 684 (1991) et 687 (1992) lecteurs payants. 1125 lecteurs non payants (membres de l'Institut et lecteurs consultant sur place). Les bibliothécaires ont évalué à 45 % le taux de renouvellement des inscriptions en 1992. En 1995, il existe près de 900 inscrits : la fréquentation s'accroît malgré les fermetures et la réduction des horaires. Ce chiffre apparaît cependant faible en comparaison des instituts de Budapest (4000 lecteurs) et de

Bratislava (1400 lecteurs)<sup>12</sup>. La demande est structurellement bien inférieure. A Vienne, le lecteur vient chercher un complément d'information, s'intéresse pour ses loisirs à la culture française. Dans les pays de l'Est en revanche, le livre, la vidéocassette sont inabordables pour le budget moyen et le besoin d'informations et de documents exacerbé.

- Nombre moyen de lecteurs par jour : 29 lecteurs emprunteurs et 15 lecteurs sur place, essentiellement de périodiques. Soit environ une cinquantaine de visiteurs journaliers.

- Nombre de prêts par jour : 79 dont 71 de livres et 8 de périodiques. Les périodiques sont désormais exclus du prêt.

- Nombre de prêts par an : 16000 volumes. Si l'on estime le fonds de documents communicables à 30000 volumes, cela signifie que la moitié des livres de la bibliothèque sont sortis en 1993 (53 % exactement), résultat encourageant<sup>13</sup>.

Si l'on s'intéresse maintenant aux catégories de publics, on constate un élément intéressant : une faible proportion d'élèves suivant les cours de langue à l'Institut français s'inscrivent à la bibliothèque. Sur 3500 élèves qui ont suivi des cours en 1993, seulement cent avaient une inscription, soit moins de 3 % : la majorité ne juge pas la bibliothèque comme un complément indispensable à l'enseignement. Ils représentent tout de même environ 15 % du lectorat. Un questionnaire adressé à ces élèves permettrait d'expliquer le phénomène et de cerner leurs attentes éventuelles.

### Catégories de publics en 1993

TYPE DE PUBLIC	NOMBRE
Universitaires	45 %
Enseignants	17 %
Professionnels	14 %
Jeunes	10 %
Elèves de l'établissement	7 %
Sans profession	7 %

<sup>12</sup> Jean-Jacques Donard, "Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger : l'exemple de la Hongrie", *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 158, 1er trimestre 1993, p. 19-24.

<sup>13</sup> A titre de comparaison, la bibliothèque du Centre d'études Saint-Louis-de-France à Rome possède 50000 volumes, spécialisés en sciences religieuses et destinés à un public universitaire. En 1992-1993, le nombre de prêts s'est accru : 27565 ouvrages empruntés, soit 54 % des fonds. L'augmentation peut être attribuée à la restructuration. *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 3, 1er trimestre 1994, p. 4-5.

### Ventilation par nationalités

NATIONALITES DES INSCRITS	NOMBRE
Français jeunes	7 %
Français adultes	18 %
Autrichiens	67 %
Autres	8 %

Les chiffres font apparaître que deux tiers des lecteurs sont autrichiens, ce qui constitue un résultat satisfaisant et conforme à l'objectif de la présence française à l'étranger. Les bibliothécaires déploraient en 1993 la faible proportion d'élèves des cours de français fréquentant leur établissement et proposaient d'établir la gratuité du service pour ces personnes. Ensuite, elles pensaient que la bibliothèque peut toucher davantage de public viennois : beaucoup ne connaissent par leur service ou ignorent qu'il est public. Il faudrait donc renforcer la publicité et l'information à l'extérieur ainsi que la visibilité de la bibliothèque dans le hall de l'Institut français.

Nous remarquons en outre que près de la moitié du public est universitaire. Cette fréquentation s'explique par la présence de collections spécialisées, de haut niveau. Un bon nombre d'étudiants de la faculté d'études romanes et des professeurs autrichiens fréquentent l'endroit depuis plusieurs années. Certains ont des relations cordiales avec les bibliothécaires et envoient les listes de livres de leurs programmes, pour suggérer quelques acquisitions. C'est un axe de la coopération à privilégier. Les bibliothèques viennoises n'offrent pas toujours un accueil agréable et celle de la faculté d'études romanes est trop rarement ouverte. La bibliothèque française est appréciée pour ses services et ses collections qui répondent au niveau de ses lecteurs universitaires, de même que pour l'accueil chaleureux et efficace dispensé par les bibliothécaires (éloges fréquents dans le cahier des lecteurs).

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne dispose d'atouts majeurs : la richesse de ses collections offrira un choix étendu de littérature et de livres d'histoire et de civilisation, même lorsque les tris auront été achevés. Elle fonctionne dans un cadre privilégié pour un public diversifié à majorité autrichien. Un certain nombre d'opérations peuvent être mises en oeuvre dans le cadre du centre de ressources pour moderniser les lieux, accroître la fréquentation et diversifier davantage le public.



## TROISIEME PARTIE

### POUR UN CENTRE DE RESSOURCES

Nous avons examiné les atouts dont dispose aujourd'hui la bibliothèque de l'Institut français de Vienne pour devenir une bibliothèque publique destinée à répondre aux demandes d'un large public issu de toutes les catégories de la société autrichienne. La rénovation de l'établissement ne constitue cependant qu'une étape dans le processus de développement des centres de ressources. Il s'agit donc maintenant de savoir comment la bibliothèque avec les fonds, l'espace, le public et les moyens qui sont les siens, peut adapter, intégrer le concept défini par le Ministère des Affaires étrangères.

La sédimentation de différentes politiques documentaires, la typologie des lieux, la tradition de lecture qui existent ici constituent, nous l'avons vu, les paramètres à prendre en compte. Il ne s'agit certes pas de remplacer la bibliothèque existante ou d'éliminer la majeure partie des collections pour s'orienter uniquement vers des documents sur l'actualité et des outils multimédias. Martine Poulain livre à ce titre une recommandation essentielle sur l'intégration du centre de ressources dans les bibliothèques françaises à l'étranger :

"Le centre de ressources n'a en effet pas vocation à être toute la bibliothèque. Il n'est pas un service de références au sens classique du terme. Il ne donne pas seulement les outils pour une recherche mais bel et bien un maximum de renseignements factuels sur la France. Il donne le résultat, les informations elles-mêmes. Service de renseignements rapides sur la France, il ne peut et ne doit en aucun cas se substituer à la bibliothèque, dont il est une des facettes, une des antennes, et cherche aussi à y conduire, à en être une propédeutique. Une bibliothèque, sauf à condamner sa profonde raison d'être, ne peut se transformer en ce centre d'informations rapides. La bibliothèque reste le lieu de l'accès à des collections abondantes, à des connaissances plus complètes, à des savoirs constitués, où la place est aussi faite à la durée, à la recherche personnelle, aux chemins imprévus, aux errances positives, aux rencontres fortuites où le temps est donné à la lecture. La bibliothèque peut alors être le lieu de la prolongation des découvertes faites au centre de ressources (...) En donnant certaines réponses à certaines questions, le centre de ressources cherche aussi à susciter d'autres questions." <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Martine Poulain, "Le centre de ressources et les bibliothèques françaises à l'étranger", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 4, p. 7-8.

On peut compléter cette analyse par celle réalisée sur place par Jacques Le Rider, conseiller culturel et directeur de l'Institut français de Vienne : "Une adaptation du concept est nécessaire en fonction de l'identité de l'établissement. On ne peut consentir une application stricte et révolutionnaire en incorporant les nouveaux supports, l'audiovisuel, INTERNET et sacrifier dans le même temps un patrimoine et une histoire prestigieuses". Le conseiller culturel et l'équipe de la bibliothèque penchent pour une solution plus humaniste et plus fidèle au passé. On met en avant, et à juste titre, que le public autrichien, attaché à ses habitudes de lecture, supporterait mal une rupture radicale avec le passé ainsi qu'une baisse de l'offre documentaire traditionnelle.

L'objectif est donc de conserver un fonds documentaire important en intégrant les outils nouveaux et un centre d'informations factuelles et précises sur la France, ce dernier devant éveiller ou renforcer l'intérêt du public autrichien pour la culture et la société françaises.

### **1. Rationnaliser la restructuration**

Nous avons vu que le fonds de livres et de documentation était de qualité et abondant, l'ampleur des locaux permettant de disposer en libre-accès près de 25000 documents dans des conditions convenables. Les opérations de tri et de reclassement des ouvrages doivent s'achever au cours du premier semestre 1996.

#### **a. La fin du désherbage**

Confier à nouveau ce type de tâches à un professionnel des bibliothèques en mission est essentiel. La moitié des livres conservés dans les salles du sous-sol doivent encore être soumis au tri. Il s'agit d'une part du fonds qu'on peut regrouper sous la dénomination de sciences humaines et sociales (classes 100, 200, 300 et 900 de la classification décimale de Dewey) et d'autre part des ouvrages de la littérature française du moyen âge au XIXe siècle<sup>2</sup>. Un gros travail reste à mener notamment sur le fonds de sciences religieuses (classe 200) et de sciences sociales (classe 300) où nombre d'ouvrages sont mal classés, rangés dans la mauvaise discipline (certains devraient regagner le fonds histoire) ou tout simplement périmés : ce constat est particulièrement vrai pour les livres d'économie présentant des chiffres et des situations remontant à 10 ans. Il faudra envisager à cette occasion de descendre et regrouper le fonds de sciences sociales se trouvant dans la salle de documentation et qui permettra d'actualiser sensiblement la collection.

La seconde partie du désherbage concerne également le fonds littéraire, comme on le sait centre vital de l'offre documentaire et essentiel au public universitaire d'études romanes. Il est

<sup>2</sup> Voir Annexe IV : Plan du sous-sol de la bibliothèque.

bon de garder certaines éditions, même anciennes, afin de tenir à disposition des lecteurs plusieurs exemplaires d'une même oeuvre (par exemple les romans de Stendhal, les poésies de Rimbaud..., très demandés). Se pose le problème des livres très usagés, jaunis, déchirés ou crasseux. On éliminera les ouvrages incommunicables ou simplement dépassés. Les autres sont affectés d'un point bleu et laissés en circulation malgré leur état : certains seront renouvelés si une édition est encore disponible, les autres (non réédités) seront laissés à la disponibilité du lecteur tant que leur état le permettra. Le tri, l'élimination et le reclassement s'achèveront en 1996 : le catalogage rétrospectif sur informatique suivra donc immédiatement, en procédant avec méthode fonds par fonds.

Le fonds arts reste pour l'instant dans une situation délicate. Une partie seulement en a été triée, celle concernant les artistes. Il reste à désherber les monographies, études et critiques. L'ensemble des livres conservés feront ensuite l'objet d'un catalogage et d'une indexation Dewey. Le plan de classement systématique proposé par M. Dautel, attaché de conservation au Musée municipal de Caen, convient à des bibliothèques d'art, non à un établissement comme celui de Vienne.

Le désherbage doit permettre d'éliminer les ouvrages périmés mais aussi d'adapter le volume des collections à la place disponible en prévoyant l'espace à laisser libre pour les futures acquisitions. Il importe de réfléchir à la nouvelle disposition des rayonnages du sous-sol. Ceux-ci seront en effet espacés et réaménagés pour s'harmoniser avec l'architecture. Il s'agit d'évaluer le nombre de mètres linéaires obtenus dans telle ou telle configuration.

Une première estimation a été établie pour la salle de littérature <sup>3</sup>. Elle compte aujourd'hui 307 mètres linéaires de rayonnages. Une réduction à 250 mètres linéaires permettrait de conserver les collections actuelles triées, et d'ajouter le fonds littéraire XXe siècle usagé (nombreux volumes rares de Gyp, Claudel, Tristan Bernard, Drieux La Rochelle...), le fonds d'histoire littéraire et la littérature étrangère traduite en français. Pour loger tous ces ouvrages, il faudrait se limiter à la suppression de l'étagère centrale qui dégagerait la grande voûte. Si l'on touche aux autres rayonnages, l'espace sera insuffisant (200 mètres linéaires environ). La mise en valeur de l'architecture ne doit pas nuire au contenu et à la qualité des collections.

#### **b. Indexation et classement des livres**

C'est la tâche qui suscite l'inquiétude des bibliothécaires, aucune n'ayant reçu d'initiation à la Classification décimale de Dewey, exceptée la documentaliste. La bibliothèque a opté pour une indexation simplifiée afin d'éviter les erreurs de construction. L'équipe a trop peu d'outils à sa disposition : quelques abrégés de la classification et un exemplaire de la récente édition

<sup>3</sup> Voir Annexe IV, *Ibid.*

française en deux volumes <sup>4</sup>. L'achat d'un second exemplaire apparaît indispensable pour assurer de bonnes conditions de travail dans cet exercice redouté. Par ailleurs, les bibliothécaires peuvent s'aider des cotes proposées par Electre Biblio, avec prudence toutefois car les erreurs y sont nombreuses.

L'utilisation d'une cotation unique pour l'ensemble des livres (bibliothèque et salle de documentation) a un caractère indispensable pour renforcer la cohésion des fonds documentaires. Il s'agit de mettre au point un planning de travail précis et de procéder discipline par discipline. Ainsi, le fonds des sciences sociales s'est trouvé à moitié informatisé et indexé : les erreurs nombreuses imposent de réexaminer l'ensemble des livres.

En outre, un plan cohérent d'indexation s'impose, après consultation entre les bibliothécaires : il est convenu de s'arrêter dans la majorité des cas à un indice de trois chiffres, de préciser - pour les ouvrages plus complexes - au maximum par une séquence de trois chiffres. L'indice ainsi établi, suivi des trois premières lettres du patronyme de l'auteur, donne la cote. La coopération et la concertation éviteront les erreurs ou les incohérences. Ainsi, les guides sur la France et ses régions avaient d'abord été cotés en 910.202 (de manière erronée) suivi des trois premières lettres du nom de l'auteur. Avec un tel système, deux ouvrages traitant de l'Auvergne se retrouvaient sur deux étagères différentes ! Le fonds doit être retraité.

Trois fonds posent des problèmes particuliers d'indexation. Certains types de documents demandent une adaptation de la classification Dewey.

- Les mêmes guides géographiques sont en cours de vérification. On a choisi l'indice 914 suivi d'une subdivision de région et des trois premières lettres du nom du pays, de la région ou du département concerné.

- Le fonds des arts doit être encore entièrement traité. M. Dautel a proposé une distinction entre les livres consacrés à un artiste et les ouvrages traitant d'un domaine ou d'un mouvement artistique. Cette distinction se justifie et a le mérite de diriger le lecteur plus vite. Elle élimine les problèmes d'indexation que posent les artistes polyvalents (Degas, Picasso, Kokoschka...). Les livres consacrés aux artistes seront cotés d'une manière différente : les cinq premières lettres du nom de l'artiste constitueront la cote et on les rangera par ordre alphabétique. Quant aux ouvrages d'art ou aux monographies traitant d'un mouvement artistique, on s'en tiendra strictement à la classification Dewey simplifiée.

- La littérature pose quant à elle davantage d'interrogations. Depuis 1994, la littérature du XXe siècle se trouve dans la grande salle de lecture, tous genres confondus (romans, essais, théâtre, poésie...) classée dans l'ordre alphabétique des auteurs. Le système d'indexation : L + trois premières lettres du patronyme (+ C pour la littérature secondaire) n'est pas viable à

---

<sup>4</sup> *Classification décimale de Dewey, Edition intermédiaire : Version française à partir de la 20e édition intégrale et de la 12e édition abrégée de langue anglaise.* Montréal : ASTED Inc., 1994, 2 vol.

longue échéance. Que faire pour la littérature des prochaines années ? La littérature des siècles antérieurs sera cotée sous l'indice 840.09 + trois premières lettres du patronyme. L'ajout du C pour mentionner la littérature secondaire sur un auteur est une idée intéressante puisqu'elle place à la suite oeuvres d'un auteur et commentaires sur ces oeuvres.

La salle de lecture va faire l'objet d'un réaménagement avec l'installation d'étagères spécialement conçues pour les livres à la fin octobre 1995. Il n'apparaît donc pas envisageable de remanier encore l'organisation de la pièce. Cependant, on aurait pu privilégier une solution différente : garder au rez-de-chaussée la littérature parue après 1945 ainsi que les nouveautés et l'actualité littéraires grand public (romans, policiers, science-fiction). La littérature du XXe siècle jusqu'en 1945 aurait trouvé sa place dans la salle centrale du sous-sol à la suite des fonds littéraires des siècles antérieurs. Ainsi, on aurait gagné de la place au rez-de-chaussée pour installer davantage de bandes dessinées et insérer par exemple un petit fonds de littérature enfantine. La salle aurait davantage une spécificité de lecture publique, la salle de documentation étant destinée à l'information et à l'actualité et la salle Biedermeier au calme et à l'étude. Une étude de ce type permet de mesurer combien la classification influence l'organisation intellectuelle d'un fonds et l'aménagement matériel d'une salle.

Pour les documents audiovisuels, une cotation différente mais simple doit être retenue :

- Vidéocassettes : VID + n° d'ordre
- Cassettes audio : C
- Disques compacts : DC
- Diapositives : D

L'équipement informatique et la cotation sont en cours d'achèvement. Des catalogues détaillés (alphabétiques ou systématiques) des fonds pour chaque type de support seront édités à partir de la base de données ou rédigés sur traitement de texte.

## **2. Enrichir l'offre documentaire**

Une offre documentaire se dessine en fonction des publics visés. A Vienne, on trouve ainsi une majorité de lecteurs universitaires (étudiants, professeurs), des lycéens, des Français du service diplomatique, un public autrichien non universitaire qui pourrait être plus fourni. La baisse des inscriptions aux cours, ressentie depuis deux ans et qui s'aggrave cette année présente, s'explique, en dehors des causes conjoncturelles (crise des essais nucléaires français pendant l'été 1995), par des causes plus structurelles : moins de nouveaux inscrits, moins de classes de français seconde langue dans l'enseignement secondaire autrichien (au profit par exemple de l'italien et de l'espagnol). Si beaucoup d'Autrichiens apprenaient le français comme

seconde langue dans les années 1950, on constate aujourd'hui un effritement de cette base de rayonnement.

Le choix des collections pour le centre de ressources se doit de refléter la pensée, la culture et l'actualité française, ainsi que l'activité éditoriale : l'offre ne doit pas beaucoup différer de ce qu'on trouve dans une bibliothèque de lecture publique ou dans une librairie. Il faut donc réaliser un choix cohérent dans ce qui paraît en France, gamme limitée quantitativement mais représentative qualitativement. En outre, il s'agit d'intégrer une cellule d'informations et de données factuelles sur la France d'aujourd'hui reflétant ses pôles d'excellence.

#### **a. Entretien et renouvellement des collections existantes**

On ne peut se passer de ce qui a fait la force et le succès de la bibliothèque : les fonds de littérature et de sciences humaines et sociales doivent garder une place de choix dans la bibliothèque. Un tri sévère a été effectué : il s'agit aujourd'hui de remplacer, entretenir, conserver, parfois réparer des ouvrages. Le renouvellement utilise environ un quart du budget d'acquisitions de la bibliothèque (une centaine d'ouvrages sur les 350 volumes achetés chaque année) : les classiques de la littérature française (Stendhal, Hugo, Maupassant... très appréciés des romanistes et des étudiants) ; une bonne représentation de la littérature contemporaine ; une sélection d'ouvrages de philosophie et d'histoire. Lors du rachat de certaines oeuvres très demandées, se pose le problème de l'édition qu'on doit choisir : les instituts français, de plus en plus<sup>5</sup>, achètent des livres de poche pour leur prix modique, mais ceux-ci ont une durée de vie limitée à un ou deux ans. A Vienne, on opte pour une édition de bonne tenue et un ou deux exemplaires de poche.

##### **- Une nouvelle orientation des acquisitions :**

La politique d'acquisition menée par les bibliothécaires et leur connaissance de l'édition française sont tout à fait remarquables. Les acquisitions sont entérinées par les conseillers culturels et directeurs d'instituts. Chaque conseiller montre des préoccupations différentes de celles de son prédécesseur ou de son successeur. Il est difficile dans ces conditions d'avoir une politique documentaire suivie (et c'est le cas pour de nombreuses autres tâches). Très longtemps, les directions d'institut et la Sous-direction du livre et des bibliothèques ont penché pour une image classique de la littérature en présentant essentiellement les auteurs reconnus. Aujourd'hui, les priorités sont plutôt dirigées vers la lecture publique.

<sup>5</sup> A Bratislava, la moitié des ouvrages de littérature sont des livres de poche. L'objectif est légèrement différent de celui de Vienne : on préfère renouveler les collections rapidement.

On pourrait faire davantage de place aux événements littéraires et aux nouveautés éditoriales afin de renforcer l'offre en direction du "grand public" autrichien, catégorie encore minoritaire du lectorat. Les bibliothécaires essaient de se tenir au courant de l'actualité littéraire et télévisuelle, afin d'être toujours à la pointe de l'information. On utilise essentiellement *Livres de France*, livraison mensuelle de *Livres Hebdo*, suffisante pour une bibliothèque d'Institut. *Le Monde des livres*, les hebdomadaires, Electre Biblio et les catalogues d'éditeurs fournissent des pistes complémentaires. Les acquisitions doivent refléter le plus possible l'actualité éditoriale française tout en continuant d'enrichir les pôles traditionnels. On tient compte également de l'actualité culturelle : achat d'un nouvel exemplaire du *Hussard sur le toit* lors de la sortie du film en septembre 1995, acquisition de romans populaires adaptés à la télévision.

Les dotations du Ministère représentent 150 volumes sur les 500 qui entrent chaque année à la bibliothèque. Certaines régions de France commencent à envoyer des petites dotations pour promouvoir les éditeurs locaux <sup>6</sup>. Le problème des dotations est qu'elles ne correspondent pas toujours à la politique documentaire du poste. Il arrive que certains ouvrages aient déjà été achetés dans l'année, ce qui représente une perte pour l'établissement.

Les livres arrivent en outre par l'intermédiaire du département (ADPF). Les délais de livraison sont parfois longs et la bibliothèque perd des crédits sur les livres qui s'avèrent non disponibles, notamment en fin d'année. Un regroupement des commandes en deux ou trois grandes "fournées" éviterait les mauvaises surprises. Le recours à la commande directe serait satisfaisant. Pour pallier certaines urgences, on fait appel ponctuellement à la librairie française toute proche.

Une association s'est créée, proposant un choix de livres : l'Amicale des femmes francophones, qui se réunit régulièrement près du Palais Clam-Gallas. L'association fonctionne comme un club de lecture, ses membres apportant chaque année un livre nouveau qui pourra ensuite tourner de main en main. Les relations sont tout à fait amicales avec la bibliothèque de l'Institut français, chaque structure entretenant le dialogue et poursuivant des objectifs complémentaires.

Pour faciliter la lourde tâche que représentent les acquisitions, la Sous-direction du livre et des bibliothèques pourrait faire circuler des listes d'acquisitions recommandées chaque année, comme cela se passe au Goethe-Institut <sup>7</sup> ou au British Council <sup>8</sup>. Cela fournirait les cadres généraux de la politique documentaire, adaptables ensuite à chaque situation. Quelques plaquettes ont récemment été éditées sur les différents domaines de l'édition : philosophie,

<sup>6</sup> Dotation d'une vingtaine d'ouvrages par le Conseil régional d'Aquitaine en septembre 1995.

<sup>7</sup> Christel Mahnke, "Le Goethe Institut", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 2, 4e trimestre 1993, p. 6-7.

<sup>8</sup> Frances Salinié, "The British Council, sa bibliothèque et ses services d'information en France", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 1, 1993, p. 4-6.

roman, poésie, littérature enfantine... Elles livrent une bibliographie sélective réalisée par des universitaires et des critiques littéraires et doivent permettre aux lecteurs, traducteurs, éditeurs et bibliothécaires étrangers de découvrir la création littéraire française : elles peuvent également servir de guides aux bibliothèques françaises de l'étranger<sup>9</sup>.

- Les périodiques :

L'offre est variée et de bonne qualité, couvrant tous les domaines de l'actualité française (loisirs, politique, arts, société) de manière assez homogène. La gamme de titres pourrait être élargie pour une ville comme Vienne, métropole importante où la presse française est chère ou introuvable. Ainsi, un centre comme Bratislava tourne avec 100 titres qui lui assurent une bonne partie de son lectorat. On pourrait faire apparaître quelques titres sur les régions françaises par exemple.

L'offre en quotidiens d'information est suffisante : *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, mais il est regrettable qu'ils ne soient pas disponibles plus tôt. *Le Monde* arrive ainsi sur le présentoir trois jours après sa parution alors que la livraison du jour est disponible chez le marchand de journaux viennois. Ces quotidiens sont en fait acheminés par avion, pour un coût important. On pourrait envisager un approvisionnement sur place de ces trois quotidiens qui n'alourdirait que de quelques centaines de francs l'abonnement annuel<sup>10</sup>.

- Les documents audiovisuels :

Le fonds de départ de la salle médiathèque sera celui de 1993, amputé des pertes et des disparitions. Un crédit de 9000 francs a servi cette année à acheter une quarantaine de vidéocassettes, une subvention exceptionnelle du BCLE permettra l'achat de 150 disques compacts (priorité à la nouvelle génération de la chanson française). La médiathèque devra cependant se renouveler assez rapidement, si elle veut devenir une section performante et appréciée des lecteurs, et obtenir un budget propre et conséquent, le prix des documents audiovisuels étant décuplé à cause des droits d'auteur. Les acquisitions pourraient d'ailleurs être financées en partie par les droits d'inscription des lecteurs, comme c'était le cas précédemment.

Les circuits d'approvisionnement sont limités : trois distributeurs français proposent des titres de vidéocassettes au standard PAL, un grossiste répond aux commandes de disques et cassettes. La bibliothécaire dispose seulement des catalogues des distributeurs et de la revue sur la chanson *Chorus*. Le Cercle de la Librairie propose un catalogue papier des documents multimédias disponibles : il serait précieux pour les futures acquisitions.

<sup>9</sup> Quelques titres : *La poésie contemporaine en France*, Paris : ADPF, 1994 ; *Le roman français contemporain (1960-1990)*, Paris : ADPF, 1993 ; René Rémond, Nicole Lorau, Jacques Lévy; *Sciences humaines et sociales en France*, Paris : ADPF, 1994.

<sup>10</sup> L'achat sur place des quotidiens est pratiqué à Bratislava.



## b. De nouvelles ressources documentaires

- Le fonds *Austriaca* :

La bibliothèque possède, par son histoire et ses politiques documentaires successives, un ensemble de 1500 volumes sur l'histoire et la culture de l'Autriche et des pays danubiens en général. L'objet du stage a été de traiter ce fonds : tri, informatisation, indexation et classement. On peut s'interroger au premier abord sur la pertinence et la légitimité d'une telle collection au sein d'un établissement chargé de promouvoir la culture française. Il apparaît très vite, à l'examen des documents, que ces livres ont été conservés, acquis et enrichis par des universitaires français de l'entre deux guerres, au temps où l'institut dépendait de la Sorbonne. La présence culturelle française avait alors pour objet de rétablir des relations plus amicales avec l'ancien Empire sorti très amputé du conflit mondial et de contrôler le risque de l'Anschluss. De nombreux thésards sont venus fréquenter la bibliothèque ainsi pourvue pour quelques mois, voire quelques années. Après la seconde guerre mondiale, le conseiller culturel Eugène Susini a, comme on l'a vu, racheté nombre de collections à des familles locales. Etant lui-même un spécialiste de la littérature et de la culture danubiennes, il a certainement contribué à enrichir cet aspect de ses collections.

Ces volumes, récupérés lors du grand désherbage de l'été 1995, ont pris place sur les rayonnages de style Biedermeier à la bibliothèque : ils sont en cours de cotation et de saisie informatique. Le traitement du fonds ancien sera achevé à la fin de l'année. Au sein des collections de littérature étrangère traduite en français, d'arts et de philosophie, les volumes d'*Austriaca* seront distingués par une pastille de couleur et rangés en tête de chaque discipline. Il s'agit d'assurer l'unité intellectuelle de ce fonds, davantage que la réunion matérielle impossible d'ailleurs à cause du manque de place dans la salle Biedermeier.

Outre un objectif de conservation, il est prévu d'enrichir la collection à hauteur de 10 % du budget d'acquisition, en histoire et surtout en littérature autrichienne traduite en français : Canetti, Handke, Musil, Doderer, Ransmayr, Jelinek. Ce sera l'occasion de signaler le grand dynamisme de l'édition française dans ce secteur. Le fonds *Austriaca* s'adressera en priorité aux chercheurs et historiens des universités autrichienne et française, c'est-à-dire à un public limité. Il ne réalise certes pas la promotion de la culture française mais se veut un élément de coopération entre les milieux universitaires des deux pays et un geste à l'égard du public autrichien qui permet aussi à l'Institut français de Vienne de sortir du cadre strictement "franco-français". Dans cette mesure, l'existence d'un tel fonds, sur le modèle d'ailleurs de ce qui existe à Prague <sup>11</sup>, se justifie pleinement à Vienne et demande à être enrichi dans des limites raisonnables pour ne pas pénaliser la littérature et l'édition proprement françaises.

<sup>11</sup> Prague a constitué depuis quelques années un fonds *Bohemica* de même envergure qu'*Austriaca*. L'histoire de l'Institut de Prague entre les deux guerres présente de nombreuses similitudes avec celle de

Pour faire connaître le fonds Austriaca, il faudra développer l'information auprès des bibliothèques universitaires autrichiennes : diffusion d'un catalogue édité à partir de la base de données, échange d'informations, coopération documentaire.

- Une bibliothèque pour enfants ?

La bibliothèque de l'Institut français de Vienne avait également une tradition de lecture publique du temps de la salle de la Walfischgasse. Il est regrettable qu'elle n'apparaisse pas davantage. Ainsi, il n'existe plus d'offre en livres pour enfants sur la ville de Vienne. Le CDI du lycée français ne dessert qu'une partie du public potentiel, l'école primaire ne permet pas aux élèves d'emprunter des livres.

Les demandes sont fréquentes de la part des parents. En outre, la proximité de l'école et du lycée français (80 % des élèves sont autrichiens) assurerait un public conséquent. Un choix judicieux d'ouvrages permettrait aussi de refléter la richesse et l'originalité de l'édition pour enfants en France <sup>12</sup>.

Le principal obstacle réside dans le manque de place pour une telle cellule. Un projet est à l'étude : créer à l'Institut français de Graz un centre de littérature pour enfants. Celui-ci fournirait régulièrement une sélection d'une centaine d'ouvrages. L'offre serait constamment renouvelée et le problème de place résolu.

### c. Un centre d'informations sur la France

La première base du centre de ressources devra être établie au début de 1996. Elle met en scène l'ensemble des services de l'Institut français de Vienne et plus particulièrement le BCLE et la bibliothèque. Elle passe par la prise en compte de plusieurs paramètres : le contenu de la documentation à réunir pour pouvoir répondre à un maximum de questions de la part du public autrichien, l'installation d'un réseau qui permette d'accéder à distance à des bases de données françaises, l'intégration physique du centre au sein de la bibliothèque.

- Un éventail de données factuelles :

Le terme de "centre" implique la concentration de l'information dans un même lieu. Il y aura un regroupement au sein de ce centre de l'ensemble des informations détenues par l'administration, le BCLE et les services culturel et scientifique de l'Institut français.

---

Vienne, puisqu'elle a accueilli elle aussi des membres de la Sorbonne et des directeurs aussi prestigieux que Hubert Beuve-Méry par exemple. Cf. *L'Institut français de Prague*, Prague : Stepanska, 1994 : plusieurs articles présentent les étapes de l'histoire mouvementée de l'établissement. Cf. Olivier Poivre d'Arvor, "L'Institut de Prague", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 4, p. 7.

<sup>12</sup> La Sous-direction du livre et des bibliothèques lui a consacré une plaquette, réalisée par des bibliothécaires et spécialistes des livres pour enfants : Christiane Clerc, Geneviève Patte, *Livres français pour la jeunesse*, Paris : ADPF, 1993.

On commence par définir le contenu du centre de ressources : la France politique, économique, juridique et sociale ; la France des régions ; l'actualité artistique ; l'actualité scientifique et technique, les formations universitaires <sup>13</sup>. On diffuse les images de la France moderne, de ce qui fait la vie au quotidien en France.

Dans un second temps, on définit les formes que peut prendre l'information aujourd'hui :

- Les annuaires et manuels de référence.
- Les encyclopédies générales.
- Les bottins et répertoires : bottin administratif, Who is who...

La salle de documentation est déjà bien pourvue de ce type d'ouvrages : une mise à jour s'impose chaque année, notamment pour les dictionnaires.

- La documentation non éditoriale à glaner auprès des institutions et organismes français.
- Les listes d'organismes et centres d'information français avec leurs coordonnées.
- Les ouvrages de données, de statistiques et d'informations générales : secteur à relancer au niveau des acquisitions.
- Les CD ROM.
- L'accès aux bases de données bibliographiques et texte intégral.

Il existe des actions à mener en direction de la documentation non éditoriale, des CD ROM et des bases de données.

La salle d'actualité a besoin de s'enrichir. Le fonds documentaire peut être complété grâce aux nouvelles technologies. L'utilisation des CD ROM est devenue courante dans les bibliothèques. Une dizaine de ces disques, acquis en 1994, dorment dans les armoires de la bibliothèque de l'Institut de Vienne car ils n'ont pas été installés sur le poste informatique du centre de documentation qui dispose d'un lecteur. Seul Electre Biblio est exploité pour les recherches bibliographiques et l'import de notices dans la base. Un poste destiné à la consultation des CD ROM est nécessaire. Son emplacement est tout désigné dans la salle de documentation puisqu'il est censé apporter d'utiles compléments aux documents papier qui s'y trouvent.

Il reste à effectuer un choix cohérent de titres. On peut pour ce faire s'aider d'un guide thématique livrant une bibliographie de 350 disques numériques <sup>14</sup>.

- les bases de données bibliographiques afin de renseigner le public sur les ouvrages français ou de faciliter le travail des bibliothécaires ; Electre Biblio (CD ROM des livres disponibles) et la Bibliographie nationale française (deux disques répertoriant 600000 ouvrages parus depuis 1970, vendus à un prix spécial pour le MAE). Il importe de renouveler régulièrement les éditions.

<sup>13</sup> *Les bibliothèques publiques de France*, Dossier n° 4 : le contenu du centre de ressources.

<sup>14</sup> *Le livre et le multimédia* : supplément de *Livres-Hebdo*, n° 99, 14 janvier 1994.

- Les banques de données d'actualité : Le Monde et l'Agence France Presse sont bien documentés et régulièrement mis à jour. Leur utilisation devrait permettre de décharger singulièrement le lourd travail d'alimentation des dossiers de presse.

- Les CD ROM d'apprentissage de la langue française s'imposent dans un centre culturel et linguistique. On peut également envisager l'achat d'un dictionnaire électronique.

- Enfin, des thèmes variés sont traités sur CD ROM. On peut réutiliser des disques déjà acquis comme : *La littérature française des origines au XXe siècle* et *Politique et société dans les années 1980* (à la Documentation française).

Une dizaine de CD ROM constitueraient dans un premier temps une excellente base de départ. Un budget d'environ 40000 francs est prévu au BCLE pour l'acquisition des CD ROM relevant spécifiquement de la salle de documentation.

Il faudra à plus long terme envisager l'accès des bibliothécaires, voire des lecteurs, aux bases de données en ligne. Pour l'instant, l'Institut possède une connexion d'une heure par jour à INTERNET et souhaite dans les mois qui viennent obtenir une adresse courrier qui figurerait sur les correspondances de l'établissement. C'est davantage une volonté de rajeunir l'image de l'institution et de montrer son intégration aux nouvelles formes de communication. L'utilisation d'INTERNET servira donc dans un premier temps à la correspondance avec les institutions et les organismes autrichiens et à l'échange d'informations.

Il existe d'autre part trois lignes de connexion à l'ambassade donnant accès à la plateforme Francemonde du Ministère des Affaires étrangères. Il s'agit des trois bureaux de la direction (MINITEL ou PC + carte de communication). Soixante postes diplomatiques ont ainsi accès au réseau du Ministère donnant l'accès à 2200 services vidéotex français. On peut imaginer qu'une ligne supplémentaire serait, dans le futur, disponible pour le centre de ressources : on pourrait ainsi consulter la base du SUNIST, ELECTRE, les dossiers bibliographiques de Radio France, les bases KOMPASS et EURODUN (importantes pour connaître la vie économique française), les annuaires, les administrations, les organismes de renseignement comme l'ONISEP, le service de l'AFP-PRO<sup>15</sup>. Il existe donc une réelle opportunité de gonfler l'offre documentaire du centre de ressources sans engager d'énormes investissements et d'offrir aux lecteurs des services de pointe. Ce développement documentaire est à envisager lorsque la structure aura acquis sa physionomie définitive de bibliothèque publique, de travail et de recherche, c'est-à-dire lorsque l'informatisation sera achevée et que la maîtrise de l'informatique sera satisfaisante.

<sup>15</sup> *Les bibliothèques publiques de France*, Dossier n° 4, p. 73 : on envisage actuellement pour Francemonde l'intégration de bases très utiles aux bibliothèques comme les catalogues collectifs : CCN, Documentation du Monde, service de questions-réponses de la BPI.

La première cellule du centre de ressources devrait être consacrée à l'information universitaire et scientifique en direction des étudiants autrichiens, dans le cadre d'un CIDUS : Centre d'information et de documentation scientifique et technique. Comme pour les services documentaires, celle-ci a toujours été dispersée dans les différents services de l'Institut. Il s'agira dans un premier temps de collecter la documentation au sein de l'Institut français : la série CIDJ, les abonnements à l'ONISEP, le magazine L'Etudiant et divers documents des ministères disponibles au Bureau des affaires administratives ; des brochures sur les universités et les grandes écoles auprès de l'attaché scientifique ; l'ensemble des documents sur les séjours linguistiques en France actuellement gérés par l'une des bibliothécaires <sup>16</sup>.

Dans un second temps, il s'agira de repérer l'existant au sein des universités autrichiennes afin de déterminer des champs de coopération future. Puis on réfléchira au traitement de l'information, à sa mise en place et au fonctionnement de la future cellule, avec éventuellement le recours à une personne extérieure pour des permanences. Il s'agit d'étudier également l'opportunité de recourir à des supports uniquement électroniques comme les bases de données en ligne ou sur CD ROM.

On ne négligera pas l'établissement de listes des organismes, administrations, services de renseignements : on peut exploiter dans un premier temps le guide du Ministère des Affaires étrangères <sup>17</sup>.

Le mot-clé dans le centre de ressources est la concentration de l'information en un seul point qui rayonnera vers les autres services de l'établissement et vers les institutions extérieures dans toute l'Autriche et pas seulement à Vienne. L'offre documentaire participe d'une réflexion profonde sur les objectifs du centre et les attentes potentielles des publics. Elle doit être en principe complète et ne négliger aucun domaine tout en obéissant à des impératifs de place et de crédits. C'est pourquoi le budget global affecté à l'ensemble des acquisitions doit être clairement fixé avant chaque exercice et correctement réparti ensuite entre les différents postes documentaires.

### **3. Adapter le système de gestion de bibliothèque**

L'objectif premier des nouveaux logiciels documentaires est de décharger le personnel des bibliothèques d'un certain nombre de tâches ou du moins de les simplifier singulièrement et de réduire le temps qu'on leur consacre : c'est le cas du catalogage (dans une bibliothèque d'institut, où le personnel n'a presque jamais reçu de formation spécifique, un tel outil se

<sup>16</sup> Compte-rendu d'une réunion du 10 octobre 1995.

<sup>17</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 4 : Guide pour un centre de ressources, p. 56-60, Etudes et formations en France.

justifie). Une informatisation donne aussi l'occasion de mettre à plat le fonctionnement de l'établissement et de le rationaliser : l'évaluation préalable de l'offre documentaire et des activités est un moyen de mieux connaître sa bibliothèque. Enfin, l'informatisation donne une touche de modernité bienvenue. Le choix d'un logiciel est généralement précédé d'une étude des fonctionnalités de la bibliothèque afin de déterminer ce qui doit être automatisé : création d'une base de données, saisie et mise à jour des fichiers, recherche d'informations, gestion des opérations de prêt des documents, importation et exportation des notices, édition de parties de la base, sécurité du système grâce à l'accès limité <sup>18</sup>.

Le logiciel retenu à la bibliothèque de l'Institut français de Vienne, MEMOLOG, n'a pas fait l'objet d'une étude très poussée. Il a été choisi plutôt en fonction des circonstances : le lycée français disposait du même outil pour ses collections (argument contestable) ; l'informatisation a dans un premier temps concerné le centre de documentation seul, avant d'envisager une possible union de la bibliothèque puis de la médiathèque ; son utilisation très simple n'obligeait pas à une formation coûteuse du personnel ; surtout, l'outil est très bon marché (entre 4000 et 5000 FF). La convivialité est réelle. Une étude du cabinet Van Dijk révèle cependant que ce logiciel n'équipe qu'à 5 % des bibliothèques et à 95 % des CDI de collèges et lycées <sup>19</sup>. L'autre inconvénient majeur est le suivant : le logiciel n'est pas prévu pour cataloguer les périodiques et les documents audiovisuels <sup>20</sup>. Pour ces derniers toutefois, on peut s'adapter à la grille de saisie, mais cela reste impossible pour les revues.

#### a. Maximiser le potentiel du logiciel MEMOLOG

Les fonctionnalités utilisées pour l'instant à la bibliothèque de l'Institut français de Vienne sont le catalogage, le prêt et la recherche bibliographique. Or, MEMOLOG propose un éventail plus riche de fonctions (encore ignorées de l'équipe de la bibliothèque), surtout depuis l'installation en septembre 1995 de l'interface WINDOWS qui étend les possibilités et renforce la convivialité.

- Acquisitions : celles-ci sont pour l'instant gérées manuellement. Il serait possible de gérer la commande, la réception et le bulletinage par informatique. La notice succincte établie lors de la commande pourrait ainsi être reversée dans la base et complétée lors de l'attribution du numéro d'inventaire.

<sup>18</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Dossier n° 3, p. 4-5 : ce dossier présente une étude comparative de systèmes de gestion de bibliothèque monopostes réalisée par le Bureau Van Dijk. La préface de Jacques Kériguy rappelle les principes de l'informatisation.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 13.

- Prêt : la durée de prêt est paramétrable (avec possibilité de prolongation) et la réservation d'un document déjà informatisé est possible. Par contre, les pénalités ne sont pas prévues : la gestion doit être séparée et manuelle.

- Recherche bibliographique : les possibilités se sont accrues sous l'interface WINDOWS. La recherche peut s'effectuer par mots-clés, listes d'autorités et texte libre. On dispose des opérateurs booléens, multichamps et arithmétiques. Enfin, la dernière version prévoit un historique de la recherche et un OPAC. Ces possibilités restent encore sous-utilisées aussi bien par les bibliothécaires que par les lecteurs. Lorsque le catalogage rétrospectif aura avancé (environ 20000 notices fin 1996), il faudra prévoir des séances de présentation aux usagers qui pour l'instant ignorent en majorité le poste à leur disposition en salle de lecture.

- Import-export de notices : MEMOLOG propose là encore des fonctions essentielles. Le télédownload des notices du CD ROM ELECTRE peut être réalisé grâce à l'outil ELECMML. Les bibliothécaires maîtrisent la procédure de récupération de notices qui leur permet de cataloguer les nouvelles acquisitions. Le télédownload à partir du CD ROM de la BNF est également possible grâce à BNMML : une partie de ces notices pourraient accélérer le catalogage rétrospectif des ouvrages postérieurs à 1970. L'exploitation de ces modules est courante dans les bibliothèques, elle réduit la saisie, toujours fastidieuse pour un néophyte, à l'indexation matière et à la cote. Il reste que pour les documents audiovisuels, MEMOLOG ne permet pas le télédownload. C'est regrettable puisque les distributeurs de vidéocassettes et de disques compacts fournissent aujourd'hui les notices sur disquette des documents commandés.

- Editions et statistiques : pour établir les statistiques, on peut utiliser un nombre illimité de critères de tri simultanés, on peut aussi paramétrer ces critères. L'apparition de l'interface traitement de texte avec WINDOWS devrait permettre une édition satisfaisante des résultats de statistiques. Il serait bon d'expérimenter sans tarder ce module afin d'avoir un premier bilan sur l'état du lectorat et du prêt<sup>21</sup>. Le module d'édition permet aussi d'imprimer les avis de retard et les listes d'acquisitions récentes, tâches encore manuelles à la bibliothèque.

Le coût du logiciel étant modique et les coûts de fonctionnement inexistant, on pourrait envisager l'acquisition de quelques outils périphériques qui améliorent encore la convivialité : le fichier d'autorité des éditeurs et le MEMOFICHES (sélection de références bibliographiques).

Il est regrettable que les bibliothécaires n'aient actuellement aucune information sur les possibilités réelles du logiciel : elles devraient être en mesure de manipuler de manière autonome les fonctions d'acquisitions, réservation des documents, import de notices, édition et statistiques. Les points faibles restent le multimédia et la gestion des commandes et des recettes.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 12-29 : tableaux comparatifs de plusieurs logiciels dont MEMOLOG.

Décharger les activités purement bibliothéconomiques, c'est affecter des heures plus nombreuses à de nouveaux besoins : service public, orientation des lecteurs, renseignements par courrier et par téléphone, animations, coopération avec les autres services et les instituts de province, formation aux nouvelles technologies. Il faudra envisager cette évolution si l'on souhaite accroître les horaires d'ouverture jusqu'à un seuil convenable de 25 à 30 heures dans les années qui viennent.

### **b. Le système informatique**

Le matériel choisi pour l'informatisation est de nature diverse. La bibliothèque est équipée de cinq PC dont l'un est réservé au public. L'un des appareils fait office de serveur temporaire pour le réseau des cinq postes. Depuis l'installation de l'interface WINDOWS du logiciel documentaire cependant, la vitesse des opérations se trouve considérablement ralentie lorsque les postes fonctionnent simultanément : il existe un problème de partage de mémoire de travail, la capacité du poste serveur est insuffisante.

Une étude, réalisée par deux ingénieurs des télécommunications effectuant leur coopération à l'Institut français, propose un budget prévisionnel pour l'amélioration et l'extension du réseau. Un nouveau serveur, avec une capacité supérieure, et un poste supplémentaire pour la médiathèque sont prévus, de même que l'installation du logiciel réseau Novell.

L'établissement n'emploie pas d'informaticien. Un coopérant du service national s'occupe du réseau de la bibliothèque mais a d'autres activités au sein du BCLE. La présence temporaire des informaticiens handicape considérablement le suivi et la cohérence d'un projet. Entretien, maintenance, dépannages légers, cohérence du réseau, projets d'extension, suivi du développement et actualisations demandent un travail sur plusieurs années. Enfin, la présence sur place d'une personne ressource pour les petits ennuis de fonctionnement semble actualisée : l'une des bibliothécaires assure les sauvegardes journalières de la base et apporte son aide et ses informations à ses collègues. Le règlement sur place des petits ennuis et des pannes simples évite de déranger constamment la personne compétente.

Il est nécessaire également de compléter la formation des bibliothécaires en informatique générale : traitement de texte, tableur (traitement plus rapide et efficace du courrier et des commandes). Il s'agirait de prévoir une ou deux plages horaires hebdomadaires destinées à cet apprentissage.



## 4. Organiser le travail

### a. Les objectifs et la programmation

Une bonne organisation du travail passe par l'établissement d'échéances. Les objectifs doivent toujours être présents dans l'esprit des bibliothécaires : répondre à l'attente de différents publics, élargir l'offre documentaire, diffuser une certaine image de la France... Il est toujours difficile d'évaluer, pour qui n'est pas un bibliothécaire, le temps réel attribué aux différentes opérations documentaires : commande, réception, vérifications, attribution d'un numéro d'inventaire, saisie informatique, indexation matières, cote Dewey, équipement matériel (cote, couverture, code barre), on consacre en moyenne 20 minutes à chaque document. De nos jours, l'activité consacrée à ces opérations doit se réduire de plus en plus (grâce à l'informatique) au profit du service public et de l'animation.

Une mauvaise évaluation de ce travail spécialisé conduit à un cahier des charges erroné. Ainsi, les échéances étaient impossibles à respecter lors de la première phase de l'informatisation en 1994. Il était prévu que chaque bibliothécaire devait saisir 25 notices complètes par jour en sus de leurs activités habituelles (acquisitions, rangement, désherbage, service public). En septembre 1995, l'objectif a été revu à la baisse : 10 notices hebdomadaires sont exigées de chaque personne. On compte ainsi que 200 notices pourront être saisies chaque semaine, soit, sur une cinquantaine de semaines de travail d'ici la fin 1996, 10000 notices : les trois quarts du fonds (environ 22000 notices) seront ainsi catalogués sur ordinateur et l'OPAC pourra offrir des services plus étendus. Cette modération des objectifs présente l'avantage d'encourager l'équipe. En fait, la meilleure solution aurait consisté dès le départ à confier la saisie à des vacataires (les bibliothécaires établissant le plan et les critères de catalogage), pratique courante dans toutes les bibliothèques.

Désormais, les échéances deviennent plus fermes et surtout plus précises. L'obtention des fonds d'intervention nécessite en effet des projets bien avec des dates rigoureuses. Une bonne rénovation de l'aménagement de la bibliothèque passe par ces contraintes :

- fin octobre 1995 : réaménagement de la grande salle de lecture.
- fin 1995 : communication au public de la collection Austriaca.
- janvier 1996 : aménagement de la salle audiovisuelle.
- courant 1996 : transformation des étagères du sous-sol et renouvellement des bureaux de la salle de travail.
- janvier 1996 : première cellule du centre de ressources avec le CIDUS ; mise en service des CD ROM.

Une planification rigoureuse permet à l'équipe de la bibliothèque de connaître les objectifs de la restructuration : elle a ensuite les moyens de participer à l'évolution en toute confiance.

### **b. Communication et information**

L'intégration du centre de ressources doit être l'occasion de perfectionner le fonctionnement de la bibliothèque et de tirer le meilleur parti de ses ressources humaines. En plus de l'unité documentaire et du personnel, doit apparaître une unité de l'autorité par rapport à la bibliothèque. Au sein de l'équipe proprement dite, aucune bibliothécaire n'a le titre de responsable. L'établissement d'un organigramme pour l'ensemble de l'Institut français permettrait d'établir définitivement les hiérarchies et les responsabilités de chacun, et de désigner un interlocuteur unique qui prendrait en compte les avis des bibliothécaires et se chargerait des décisions finales. La bibliothèque-centre de ressources de l'Institut français de Vienne doit encore acquérir son autonomie.

#### **- Communication interne :**

Chacune des bibliothécaires a d'abord travaillé seule et s'est spécialisée dans un domaine : documentation, audiovisuel, bibliothèque. Après plusieurs années, il est toujours difficile de se retrouver en équipe, de partager les compétences et les responsabilités. Aujourd'hui, la période d'acclimatation étant passée, les liens, la complicité et la complémentarité ne demandent qu'à se renforcer. Chacune devrait ainsi être en mesure d'effectuer toutes les tâches. Pour accroître la cohésion, il serait bon que l'équipe se réunisse pendant environ une demi-heure, voire une heure chaque semaine : faire le point du catalogue rétrospectif et de l'indexation, développer la coopération pour les acquisitions et enfin régler les problèmes ou les petits conflits qui peuvent survenir dans une équipe de travail. La brièveté de la réunion et la définition d'un ordre du jour constituent des conditions essentielles à l'efficacité.

L'instauration depuis un an de réunions de service d'environ une heure et demie avec un ordre du jour clairement défini constitue une initiative positive. Les points sont abordés de manière concise, sans débordements de temps. L'ordre du jour mériterait d'être annoncé à l'avance, en début de semaine par exemple. Les bibliothécaires y participent à tour de rôle : les liens existent entre la bibliothèque et le reste de l'établissement.

#### **- Informations sur les activités du centre :**

L'Institut français et le BCLE de Vienne deviendront en 1996 un CCCL : Centre culturel et de coopération linguistique. Les bibliothécaires doivent être régulièrement informées des restructurations envisagées et des objectifs à long terme de l'établissement. Une bibliothèque-

centre de ressources ne fonctionne pas indépendamment des autres services culturels et linguistiques, elle se veut au contraire le point de rencontre, le centre d'information de l'institution.

- Les lacunes de l'information :

Du point de vue bibliothéconomique, aucune personne n'a reçu de formation spécialisée dans le domaine. Leur longue pratique de la lecture publique ou de la documentation constitue un point fort pour l'établissement. Seule la documentaliste a bénéficié du stage de cinq semaines organisé par le Ministère des affaires étrangères en février 1995. L'expérience pourrait être renouvelée pour les autres membres de l'équipe.

On peut aussi combler ce manque de formation initiale par une documentation spécialisée. On constate en effet un grand besoin d'informations professionnelles : ainsi, la venue d'un conservateur en mission donne l'occasion de glaner quelques conseils et rassure sur la manière de gérer et traiter les fonds. L'équipe dispose certes de publications spécialisées sur les bibliothèques et le métier, acquises fort récemment<sup>22</sup>. Dernièrement aussi, des manuels d'indexation Dewey et de catalogage ont fait leur apparition. Il faudrait améliorer l'information par un abonnement à l'une des deux revues spécialisées dans le domaine des bibliothèques : *le Bulletin de l'Association des bibliothécaires français* ou *le Bulletin des bibliothèques de France*. Ainsi, les bibliothécaires seraient régulièrement tenues au courant des avancées des bibliothèques françaises, du chantier de la BNF, de l'actualité bibliothéconomique, et en outre bénéficieraient d'articles techniques sur des points particuliers : catalogage, indexation, conservation, prêt, lecture publique, aménagement... On peut déplorer que le bulletin de liaison des *Bibliothèques de France à l'étranger* diffusé par la Sous-direction du livre et de la lecture soit aussi difficile à obtenir : le guide pour un centre de ressources est parvenu à Vienne avec un an de retard. Deux collections complètes de ce bulletin sont nécessaires pour les quatre membres de l'équipe.

### c. La coopération

Il existe un domaine à privilégier dans la nouvelle configuration : la coopération entre les services documentaires, entre le centre de ressources et les services culturels et linguistiques et entre la bibliothèque et les institutions extérieures. "L'erreur à ne pas commettre, me semble-t-il, dans les relations que peut entretenir le personnel de la bibliothèque-médiathèque avec ses partenaires de l'établissement et des services culturels français, serait de faire de celle-ci un fief,

<sup>22</sup> Par exemple : Bertrand Calenge, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris : Cercle de la Librairie, 1993 ; Association des bibliothécaires français, *Le métier de bibliothécaire*, Paris : Cercle de la Librairie, 1991 ; Jacqueline Gascuel, *Un espace pour le livre : guide à l'usage de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, Paris : Cercle de la Librairie, 1993.

un territoire fermé aux autres. Une bibliothèque, dans un cadre métropolitain, peut tout à fait et sans dommage fonctionner en circuit fermé. A l'étranger, cela la conduirait à l'isolement, voire à un manque de cohérence avec une politique culturelle globale. Elle a en effet tout à gagner de jouer le rôle de caisse de résonance et de participer pleinement chaque jour aux activités de l'établissement, dont on se plaît d'ailleurs à souligner qu'elle constitue le coeur. Mais cela n'est vrai aussi, en retour, que dans le cas où elle est associée au jour le jour aux manifestations culturelles." <sup>23</sup>

- Coopération interne à la bibliothèque :

Chaque salle ayant sa spécialité, les animations auront pour but de travailler sur des thèmes en utilisant les différents supports. Par exemple, pour l'animation "Le cinéma a 100 ans" qui a accompagné la réouverture de la bibliothèque, on a réuni sur un présentoir une vingtaine d'oeuvres françaises et autrichiennes qui ont été adaptées au cinéma : *Frère Sommeil* de Robert Schneider, *Les désarrois de l'élève Törless* de Robert Musil, *Malina* d'Ingeborg Bachmann, *Le procès* de Kafka, *Le Hussard sur le toit* de Jean Giono, *Le Colonel Chabert*, *Cyrano de Bergerac*, *Tous les matins du monde*, *Clair de femme*... Lorsque la médiathèque sera sur pied, une sélection de vidéocassettes complètera ce type d'animation. On peut imaginer aussi l'ajout de quelques dossiers d'artistes, d'auteurs et de réalisateurs. Pour l'instant, les bibliothécaires parviennent à renouveler leurs thèmes tous les mois, elles espèrent dans l'avenir présenter deux animations par mois.

- Coopération avec les services culturel et linguistique :

La bibliothèque doit encore affirmer son identité et sa légitimité par rapport aux autres services, si elle veut jouer le rôle de pôle de ressources central. Elle pourra compléter les actions culturelles de l'Institut, en annonçant spécialement à ses lecteurs telle représentation de théâtre, telle conférence quelques jours à l'avance. Ainsi, courant octobre, l'Institut français a financé une représentation de *Huis-Clos* au studio Molière : c'était l'occasion d'exposer quelques pièces de Sartre et des ouvrages sur cet auteur. Un complément pouvait être apporté par un dossier documentaire contenant une biographie, une bibliographie et quelques articles de presse. Une petite affiche à la banque de prêt rappelant les horaires des séances quelques jours auparavant aurait amélioré la publicité faite à l'événement.

Autre exemple : pendant la première semaine d'octobre, s'est déroulé le festival itinérant Danube-film, présentant des fictions européennes. La manifestation ayant été organisée au dernier moment et les bibliothécaires n'ayant pas été informées par la cellule de l'audiovisuel,

<sup>23</sup> Jean-Jacques Donard, "La bibliothèque/médiathèque et ses partenaires au sein des établissements et des services culturels français", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 4, 2e trimestre 1994, p. 13-16.

on n'a pu renseigner le public ni recommander le film. L'audience à ce festival a été pratiquement inexistante.

Chaque service de l'Institut doit en échange être conscient des compétences des bibliothécaires et de la qualité des fonds : ceci implique de discipliner son comportement. Les prêts de livres pour les cours, les emprunts personnels des employés, les prêts de cassettes pour les animations du service linguistique doivent obligatoirement passer par la banque de prêt, si possible aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Par ailleurs, il est regrettable que certains périodiques soient monopolisés par les administrations et qu'il y ait des lacunes lors de l'ouverture au public : *Le Monde*, en plus du retard de l'envoi aérien, redescend sur son présentoir avec une journée de retard supplémentaire. Une bibliothèque n'est pas un libre-service. En échange, la bibliothèque se doit être à l'écoute des besoins de ces services.

Il s'agit donc pour la bibliothèque de conquérir sa légitimité et de développer des règles strictes, s'appliquant à la fois au public payant et au public interne.

#### - Coopération avec l'extérieur :

La coopération s'entend dans un premier temps avec les autres instituts français en Autriche : il s'agit de créer un réseau documentaire des quatre établissements, Vienne conservant une position centrale. Les autres bibliothèques auront leur pôle de spécialité comme cela a été préconisé par le Ministère des Affaires étrangères<sup>24</sup>. Innsbruck a l'opportunité de devenir un pôle de diffusion de la chanson française, en collaboration avec l'université : celle-ci dispose d'un département spécialisé avec quarante mille titres francophones et des possibilités d'enregistrements, de copies de dossiers d'artistes... Graz pourrait accueillir un centre de lecture enfantine dont certains ouvrages alimenteraient par rotation les bibliothèques qui en sont démunies, comme Vienne. La bibliothèque de l'Institut de Vienne gardera sa double finalité de lecture publique et de pôle universitaire. La détermination de spécialisations permet de répartir les acquisitions, notamment pour les éditions coûteuses. La coopération documentaire est pratiquée aujourd'hui, à plus grande échelle, dans les bibliothèques françaises, avec succès : l'offre s'est considérablement étendue depuis dix ans.

Il existe une tradition d'échange avec les départements d'études romanes de l'université de Vienne. Leur bibliothèque a ainsi récupéré à plusieurs reprises des revues littéraires lors du désherbage et un certain nombre d'ouvrages. Certains professeurs présentent des listes de suggestions et entretiennent des rapports privilégiés avec les bibliothécaires. Tant que la bibliothèque universitaire ne pourra fonctionner régulièrement, c'est-à-dire pendant encore quelques années, celle de l'Institut français conserve un rôle essentiel. Il serait légitime dans ce cas de faire circuler dans les départements d'études romanes les listes d'acquisitions en

<sup>24</sup> Informations recueillies auprès de M. Philippe Gustin, directeur du BCLE et futur directeur adjoint du CCCL.

littérature, sciences humaines et sociales et histoire. Par ailleurs, l'information du public de l'Institut français sur les colloques et les manifestations proposées par l'université renforcerait les échanges.

Une initiative récente de l'Institut français contribuera à faire connaître sa bibliothèque en Autriche : en 1995, les titres de 69 périodiques français disponibles sont entrés sur le CD ROM du catalogue collectif des périodiques des bibliothèques autrichiennes<sup>25</sup>. On peut penser également à une coopération avec la bibliothèque municipale de Vienne. Il n'existe pour l'instant aucun contact personnel des équipes de la Stadtbücherei in Wien et de la bibliothèque de l'Institut français. Il faudrait davantage cerner l'offre en livres français de la Stadtbücherei et établir des champs de coopération, favoriser les échanges. Ainsi, même si ses collections sont lacunaires, la bibliothèque municipale pourrait réorienter de nouveaux lecteurs vers l'Institut français.

## 5. Le service public

- Les horaires du service : augmenter la disponibilité

Le service public est une priorité à la bibliothèque de l'Institut français de Vienne. La restructuration a contraint l'établissement à réduire considérablement ses horaires d'ouverture (de 30 heures hebdomadaires en 1993, on est passé à 16 heures) et à quelques fermetures (sept semaines pendant l'été 1995). On est conscient que c'est le domaine où il faudra faire porter les efforts une fois l'informatisation terminée. Si l'on constate une légère augmentation du lectorat, la fidélisation est loin d'être acquise (la moitié des lecteurs environ renouvellent leur carte).

L'augmentation des heures d'ouverture est une nécessité. Pour l'instant, la bibliothèque ouvre quatre jours par semaine, dont une matinée et une soirée, pour un total hebdomadaire de 16 heures. On tient à favoriser l'accès à tous les lecteurs en fonction de leur disponibilité. L'élargissement des horaires dans les mois prochains sera problématique. Il serait effectivement indispensable d'ouvrir pendant vingt heures courant 1996. Au terme de l'informatisation en 1997, 25 heures d'ouverture hebdomadaire seraient un résultat satisfaisant. Il paraît exclu d'atteindre 30 à 35 heures dans les conditions du développement actuel.

En effet, les documents audiovisuels ne seront pas proposés en libre-accès, à cause des risques de vol. Une personne devra donc assurer le service public dans la salle audiovisuelle à une banque de prêt différente de celle de la bibliothèque<sup>26</sup>. C'est une chose regrettable pour l'unité de l'équipe et du lieu. Une programmation plus réfléchie des activités aurait privilégié

<sup>25</sup> Voir Annexe V : Les périodiques.

<sup>26</sup> On prévoit même pour l'instant des inscriptions séparées aux services de la bibliothèque et de la médiathèque, soit deux cartes de lecteurs, deux gestions comptables, deux éditions de statistiques. En outre, cette séparation va à l'encontre du principe de la complémentarité des supports développé par les bibliothèques publiques.

l'installation d'un système antivol dès la restructuration et l'informatisation des documents, coût important sur le moment mais rentable pour l'ensemble de l'établissement. Cela aurait permis de regrouper l'activité de prêt dans la grande salle, de ne mobiliser qu'une personne et de libérer la seconde pour l'orientation du public ou le traitement des collections. En outre, l'investissement en meubles pour la médiathèque aurait été moins lourd. Il faudra peut-être revenir sur la question lors de l'élargissement des horaires d'ouverture au public prévu en 1997. Il est impératif que la médiathèque soit ouverte exactement aux mêmes heures que les autres services documentaires du centre de ressources, ou l'union des services n'aura servi à rien.

- Le prêt :

La bibliothèque propose à ses lecteurs des conditions tout à fait convenables. Pour une inscription annuelle modeste (environ 100 francs), on peut emprunter 4 livres pour un mois, avec possibilité de prolongation et de réservation. Les revues ne sont plus empruntables, dans une volonté de laisser sur place tous les numéros de périodiques à la disponibilité des lecteurs. L'argument se défend. Par contre, aucun livre n'est exclu du prêt, même certains ouvrages d'art précieux ou certaines collections coûteuses. On explique cette pratique par le fait qu'on se trouve à l'étranger et qu'on ne peut imposer à un public "fragile", précaire ou "volatile" des règles trop strictes ou contraignantes.

La grande qualité de cette bibliothèque réside dans le libre-accès à toutes les salles sans exception : le lecteur a toute liberté pour le choix de ses ouvrages, la quête des livres et la lecture impromptue au milieu des rayonnages. C'est une situation un peu exceptionnelle dans une bibliothèque où il n'y a pas de système anti-vol.

- L'accueil et l'orientation :

L'accueil humain est toujours chaleureux. Mais l'orientation des lecteurs pourra s'améliorer grâce à l'ajout d'une signalétique claire indiquant l'identité de chaque salle, le plan des collections, les différentes disciplines et les thèmes sur les étagères. Ce type de renseignement renforce l'autonomie du public, lui laisse le choix en tout cas de la découverte "solitaire" ou du recours à la bibliothécaire.

L'information est une composante importante de l'accueil. Ainsi, la qualité de la feuille d'information de la bibliothèque (modalités de prêt et présentation succincte des fonds) peut être améliorée. Sans investir dans une impression, un tirage soigné sur une imprimante donnerait une image plus avantageuse de l'établissement. Par ailleurs, des listes régulières des nouveautés, des sélections bibliographiques sur des thèmes, des rappels des programmes culturels proposés par l'Institut français de Vienne s'imposent. Ces renseignements sont déjà assez bien diffusés par les bibliothécaires, mais méritent davantage de régularité. Enfin, il est regrettable que la bibliothèque n'ait pas son programme d'animation : rencontres autour d'un

thème, invitations d'auteurs en collaboration avec les services culturels attireraient un public plus diversifié et nombreux, donneraient l'occasion de faire connaître le service et les changements apportés par la restructuration.

Il s'agit donc de donner auprès du public une image de sérieux, de disponibilité de l'outil documentaire et du personnel, tout en dispensant un accueil chaleureux. Là encore, des idées simples, aux coûts modestes, peuvent pallier bon nombre des petites défaillances actuelles.



## CONCLUSION

Après des années de négligence et d'incurie, les bibliothèques de France à l'étranger sont devenues un chantier prioritaire de la politique culturelle extérieure de la France, avec un objectif ambitieux : entrer dans l'ère des nouvelles technologies, du multimedia, de l'information rapide et précise ; servir de vitrine de la France contemporaine. A Vienne, le choix a été fait d'une politique moins radicale et plus conforme aux mentalités locales. L'Institut français de Vienne ne possède pas en effet le prestige ni l'envergure de celui de Londres, il ne dispose pas non plus des moyens financiers considérables de celui de Prague. La quête de nouveaux publics pour la langue et la culture françaises s'annonce problématique. Choisir alors une modernisation raisonnée de la bibliothèque, sans "gadgétisation" de l'offre documentaire, c'est refuser de se couper d'une base traditionnelle de lecteurs. Nombreux sont les observateurs français et autrichiens à affirmer que la présence d'appareils sophistiqués, de CD ROM ou d'INTERNET ne renforceront pas l'intérêt des lecteurs pour la France (ils peuvent d'ailleurs déjà bénéficier de tels outils dans leurs bibliothèques). L'ouverture vers la lecture publique quant à elle semble plus prometteuse : un choix d'ouvrages plus "faciles" rendent plus encourageants les débuts dans l'apprentissage de la langue française, réputée difficile et littéraire.

Plus généralement, on peut penser qu'une bibliothèque fonctionnant pour environ 900 lecteurs inscrits dans une ville comptant 1,5 millions d'habitants, représente un luxe et ne remplit pas des objectifs suffisants. Ce type de constatation remet en cause la politique culturelle extérieure de la France. L'évidence s'impose : le français est bel et bien en déclin dans le monde. Par ailleurs, la diffusion de la culture française comme moyen de rayonnement politique à l'échelle mondiale est un thème aujourd'hui ancien et trop traditionaliste, issu directement du courant impérialiste qui a marqué l'Europe du XIXe siècle.

Aujourd'hui, la politique internationale repose sur un principe simple : la coopération plutôt que l'action unilatérale. Dans le cadre de l'Union européenne par exemple, la coopération recouvre tous les domaines, dont celui de la culture. Le problème réside dans la difficulté de définir une politique européenne commune <sup>1</sup>.

L'Europe de l'est est apparue dans un premier temps comme un vaste marché à conquérir culturellement pour l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Puis des occasions de coopération se sont présentées et ont parfois été saisies. Ainsi, à Cracovie, il existe des contacts

---

<sup>1</sup> Jacques Le Rider, "La sémantique historique de la notion de Mitteleuropa et les problèmes d'une théorie et d'une analyse de la politique culturelle étrangère des pays d'Europe de l'ouest en Europe centrale", p. 24.

entre le British Council, l'Institut français et le Goethe Institut <sup>2</sup>. A Smolensk a été ouverte en 1994 une salle de lecture franco-allemande offrant environ 2000 volumes <sup>3</sup>.

Si l'on veut effectivement dépasser une certaine image un peu surannée de la France (messianisme révolutionnaire, pays des lettres et de la culture) et donner du pays une image résolument moderne, cette idée du partenariat devra faire son chemin. La volonté de conquête doit dans ce cas s'effacer au profit du souci d'offrir à l'étranger des alternatives de poids et de qualité à la toute puissance de l'anglo-américain.

---

<sup>2</sup> Hans Brodersen, "Concurrence des cultures d'usage étrangères à l'exemple de la ville de Cracovie", p. 123-124.

<sup>3</sup> *Les bibliothèques de France à l'étranger*, Bulletin n° 7, p. 34-37 : "Cette initiative novatrice et européenne s'inscrit dans le cadre d'une politique de coopération déjà annoncée entre les services culturels français et allemands, le Centre culturel français et le Goethe Institut de Moscou."

## ANNEXE I : LA DGRCSST EN CHIFFRES

### I - LE BUDGET

La Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques, c'est un budget de **5,1 milliards F.** soit **35 %** du budget du ministère des affaires étrangères.

Ce budget permet de financer :

- Les établissements d'enseignement à l'étranger, c'est à dire le réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de l'office universitaire et culturel français en Algérie (OUCFA) = 1.500 MF.

- Le réseau culturel (instituts, centres et alliances) et linguistique (attachés linguistiques, lecteurs) = 900 MF.

- L'action audiovisuelle extérieure = 850 MF.

- La coopération culturelle, linguistique et technique = 1.850 MF

dont :

- . 160 MF pour la coopération culturelle : association française d'action artistique (AFAA) ; association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) ; échanges de jeunes.

- . 270 MF pour la coopération linguistique hors personnel.

- . 1 420 MF pour la coopération scientifique et technique (12 000 projets de coopération).

### II - LE "RESEAU"

- **300 lycées et écoles**, scolarisant **150 000 élèves** dont 60 000 Français (champ et hors champ) parmi eux : 15 000 boursiers français et 170 bourses d'excellence offertes aux étrangers) ;

- **134 centres et instituts** culturels, dans 56 pays, offrant des cours de langue à **140 000** adolescents et adultes ;

- **1 060 comités d'Alliances Françaises**, dans plus de 140 pays ; 800 (dont 350 subventionnés) enseignent le français à **318 000** étudiants ;

- **1 300 attachés linguistiques et éducatifs**, dotés d'un budget de 570 MF, pour aider **250 000 professeurs** étrangers de français à enseigner notre langue à **25 millions de jeunes** à travers le monde ;

- **800 conseillers** ou attachés culturels, conseillers ou attachés scientifiques, directeurs d'instituts ;

- **25 instituts de recherche** en sciences sociales et humaines, dans 20 pays ;

- **203 missions de fouilles archéologiques**, dans 47 pays, répartis sur les cinq continents ;

- **11 centres de documentation** universitaire, scientifique et technique.

### III - LES ACTIVITES CULTURELLES

- 800 000 livres fournis chaque année aux bibliothèques étrangères ;
- 20 000 ouvrages prêtés chaque jour dans les bibliothèques de notre réseau ;
- 15 000 abonnements à des revues françaises ;
- 300 missions d'écrivains, d'éditeurs et de traducteurs français à l'étranger, 200 invitations d'écrivains, d'éditeurs et de traducteurs étrangers en France ;
- 300 livres d'auteurs français publiés chaque année dans 20 langues étrangères ;
- 10 000 manifestations culturelles à l'étranger chaque année ;
- 300 tournées (théâtre, musique, danse), 150 expositions, 500 missions d'artistes français à l'étranger, 500 invitations d'artistes étrangers ;
- 35 000 copies de films français en circulation ; participation à 120 festivals de cinéma.

### IV - LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- 12 000 projets de coopération dans 120 pays (hors pays du "champ" africain), dans les secteurs les plus variés (agriculture, santé, environnement, justice, administration publique, urbanisme, énergie...), pour un budget de 1,6 milliard FF.
- 140 projets en co-financement, réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée, avec 9 conseils régionaux, 22 conseils généraux et 70 municipalités ;
- 18 000 boursiers étrangers accueillis en France, dont 2 000 pour des séjours scientifiques de haut niveau ;
- 2 300 personnalités invitées chaque année pour découvrir nos réalisations scientifiques et techniques ;
- 5 000 experts français envoyés en mission de coopération ;
- 1 200 boursiers français envoyés dans les meilleures universités de 51 pays.

### V - L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTERIEURE

- Un budget de 850 MF pour TV5, CFI, RFI, la Somera, Medi I, Euronews, le cinéma...
- TV5, chaine francophone 24 h./24 = 37,5 millions de foyers câblés dont 27 en Europe et 9,2 en Amérique du Nord. 100 pays couverts grâce à 4 satellites. Budget de 220,6 MF dont 133 MF pour le MAE.
- C F I, banque d'images 24 h./24 diffusée grâce à 5 satellites : 70 opérateurs de télévision partenaires dans le monde. Accords de coopération signés avec 45 télévisions étrangères. 170 millions de foyers potentiels. Budget de 146,2 MF dont 77,2 MF pour le MAE.

- **Création d'un journal** télévisé français quotidien au Vietnam, d'une télévision palestinienne, d'une télévision au Vanuatu... Nombreuses actions de coopération et de formation ;
- Rediffusion intégrale de **France 2** en Italie du Nord, en Tunisie, dans les villes importantes des Etats-Unis et au Japon ;
- **R F I** : service mondial en français 24 h/24 en ondes courtes et 80 000 heures de diffusion annuelle en 16 langues vers 30 millions d'auditeurs grâce à 25 émetteurs. Fourniture de 20 000 heures/an de programmes enregistrés à 400 radios étrangères ; développement du réseau FM. Budget de 608 MF dont 465 MF pour le MAE.
- **la SOMERA** : 18 heures par jour en arabe et 3 en français pour 13 millions d'auditeurs en ondes moyennes, au Proche et Moyen-Orient ;
- **MEDI 1** : 19 heures par jour en arabe et en français pour 11 millions d'auditeurs au Maghreb ;
- **Aide** au fonctionnement des radios bilingues et bi-culturelles d'Oslo, de Lisbonne et de Bucarest. Coopération avec les radios jordanienne, libanaise, cambodgienne, roumaine, polonaise (dons de matériels, fourniture de programmes) ;
- **Audiovisuel éducatif** : diffusion de **20 programmes** d'enseignement de la langue et de la civilisation française ;
- **Soutien** au lancement de **26 journaux** ou publications entièrement ou partiellement francophones (Canada, Liban, Egypte, Jordanie, Yémen, Vietnam, Cambodge...) ;
- **Appui technique** à **13 agences de presse** ;
- **Aide à la production de 80 films** : sous-titrage d'une trentaine de films achetés en Europe Centrale et Orientale ; accueil de 100 boursiers et de professionnels du cinéma, en collaboration avec la FEMIS./.

DIRECTEUR GENERAL  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

CELLULE MULTILATERALE

SERVICE DE LA PROGRAMMATION  
DES AFFAIRES FINANCIERES  
ET DE L'EVALUATION

COORDONNATEURS  
GEOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA COOPERATION  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

DIRECTION DE L'ACTION  
AUDIOVISUELLE EXTERIEURE

DIRECTION DE LA COOPERATION  
CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

(relations avec l'AEFE, l'Alliance Française, l'AFAA, l'ADPF)

\* sous-direction des pays industrialisés  
(3 bureaux : Europe, Amérique du Nord, Asie)

\* sous-direction des pays en développement  
(4 bureaux : Amérique du Sud, Asie,  
Proche-Orient, Afrique anglophone)

\* sous-direction du Maghreb  
(3 bureaux : Maroc, Algérie, Tunisie)

\* sous-direction de l'Europe Centrale et Orientale  
(3 bureaux : PECO, CEI, missions/bourses)

\* sous-direction de l'appui scientifique et technique  
(3 bureaux : experts, diffusion de l'information  
scientifique, boursiers français)

\* sous-direction des Sciences sociales et Humaines et  
de l'archéologie

\* sous-direction de la coopération décentralisée et  
non gouvernementale  
(2 bureaux : coopération décentralisée, coopération  
avec les ONG)

\* sous-direction administrative et financière  
(2 bureaux : affaires financières, marchés)

\* sous-direction des opérateurs et  
de la presse

.division des opérateurs (radio, télévision,  
journalisme, télévision et radio éducatives)  
.division des moyens  
(affaires financières, formation, documentation)

\* sous-direction des programmes  
.division des affaires juridiques et  
multilatérales (CEE, EUREKA, UNESCO,  
questions juridiques)  
.division des programmes (cinéma, documentaires)

\* sous-direction du Livre et des Bibliothèques  
\* sous-direction de la coopération linguistique  
et éducative  
(4 bureaux : OCDE, PED, Maghreb, PECO)

\* sous-direction des moyens  
.bureau des personnels  
.bureau des affaires financières

\* bureau de la Jeunesse et des Sports

ANNEXE II : ORGANIGRAMME DE LA DGRCS

**ANNEXE III  
L'INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE  
LES CHIFFRES DE 1994**

L'Institut français de Vienne dispose de l'autonomie financière. Il reçoit une subvention d'équilibre de l'Etat qui représente 20 % de son budget. Le reste est constitué de recettes propres issues des cours de français, du sponsoring et de la publicité.

**L'établissement assure plusieurs missions :**

- une mission d'information et de documentation
- une mission d'enseignement :
  - cours de français : 3700 inscrits par an
  - cours sous contrat avec différents organismes
  - 25 enseignants
- une mission culturelle

**Manifestations culturelles de 1994 :**

L'Institut français travaille presque exclusivement en partenariat : il apporte son soutien financier ou logistique à de nombreuses activités culturelles.

**Musique** : 30 concerts. Le 8 octobre 1994, Pierre Boulez a dirigé l'opéra de Schönberg "Von heute auf morgen", recevant des louanges unanimes dans la presse viennoise.

**Expositions** : 30 manifestations portant sur les arts plastiques, la photographie et l'architecture.

- Musée d'art moderne de Vienne : présente de nombreux artistes français.
- 6 expositions de l'Institut français à la salle de bal (dans le parc du palais) : accueil de jeunes artistes français et autrichiens comme Wilhelm Scherübl, Andreas Reiter Raabe, Bertrand Raynaud...
- Exposition sur les "villes nouvelles" françaises, en coréalisation avec la Maison de l'architecture et l'Institut de Graz.

**Danse :**

- Festival de danse de Vienne IMPULS : invitation de la compagnie de Mathilde Monnier.
- Posthof de Linz

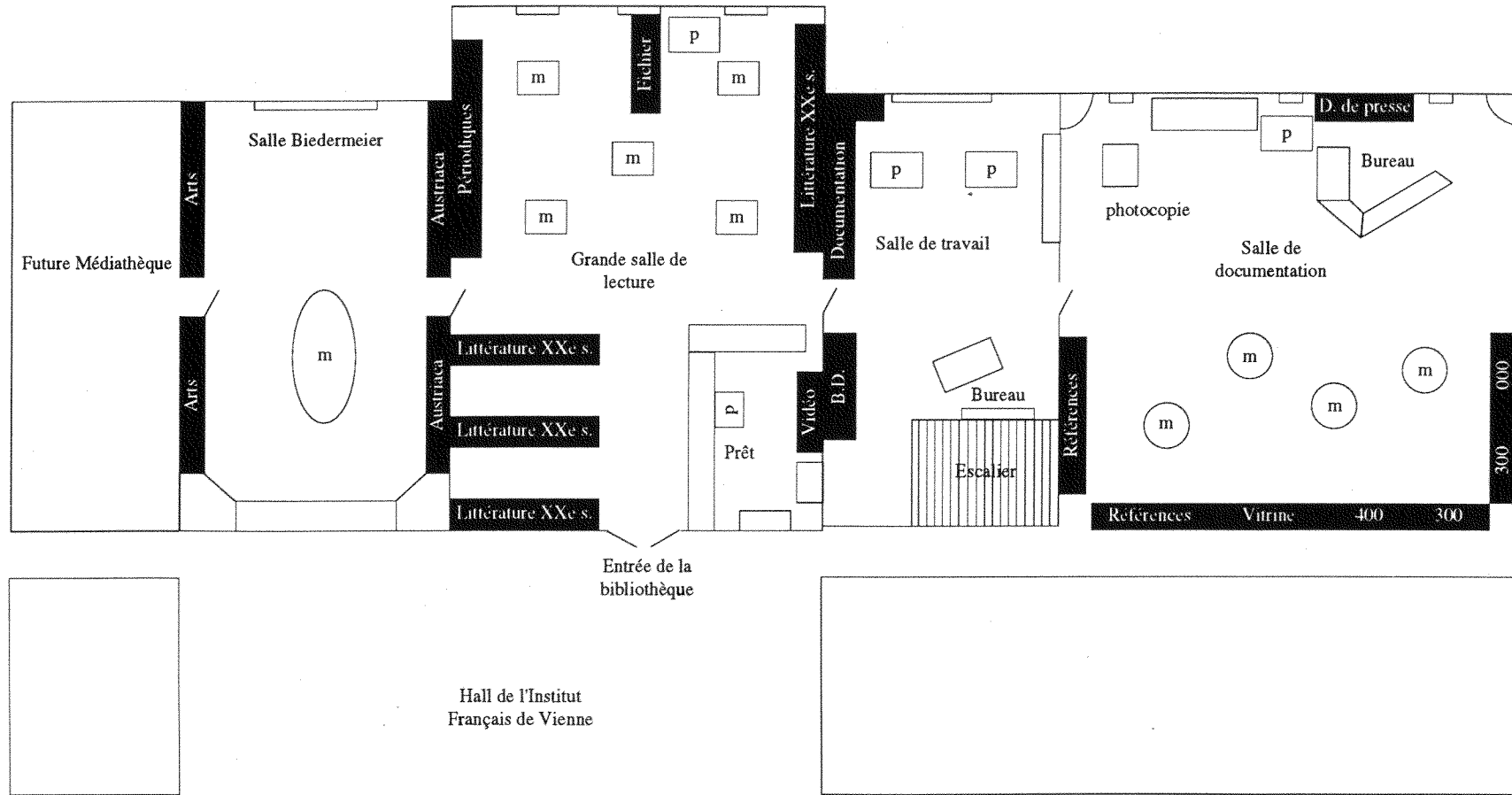
**Théâtre :**

Invitation par le festival de Vienne du spectacle du Théâtre Zingaro : "Chimère".

**Colloques et publications :**

"L'effet Althusser", "La Révolution et l'idée de musée", "Nation et République" sur Marcel Ophuls.

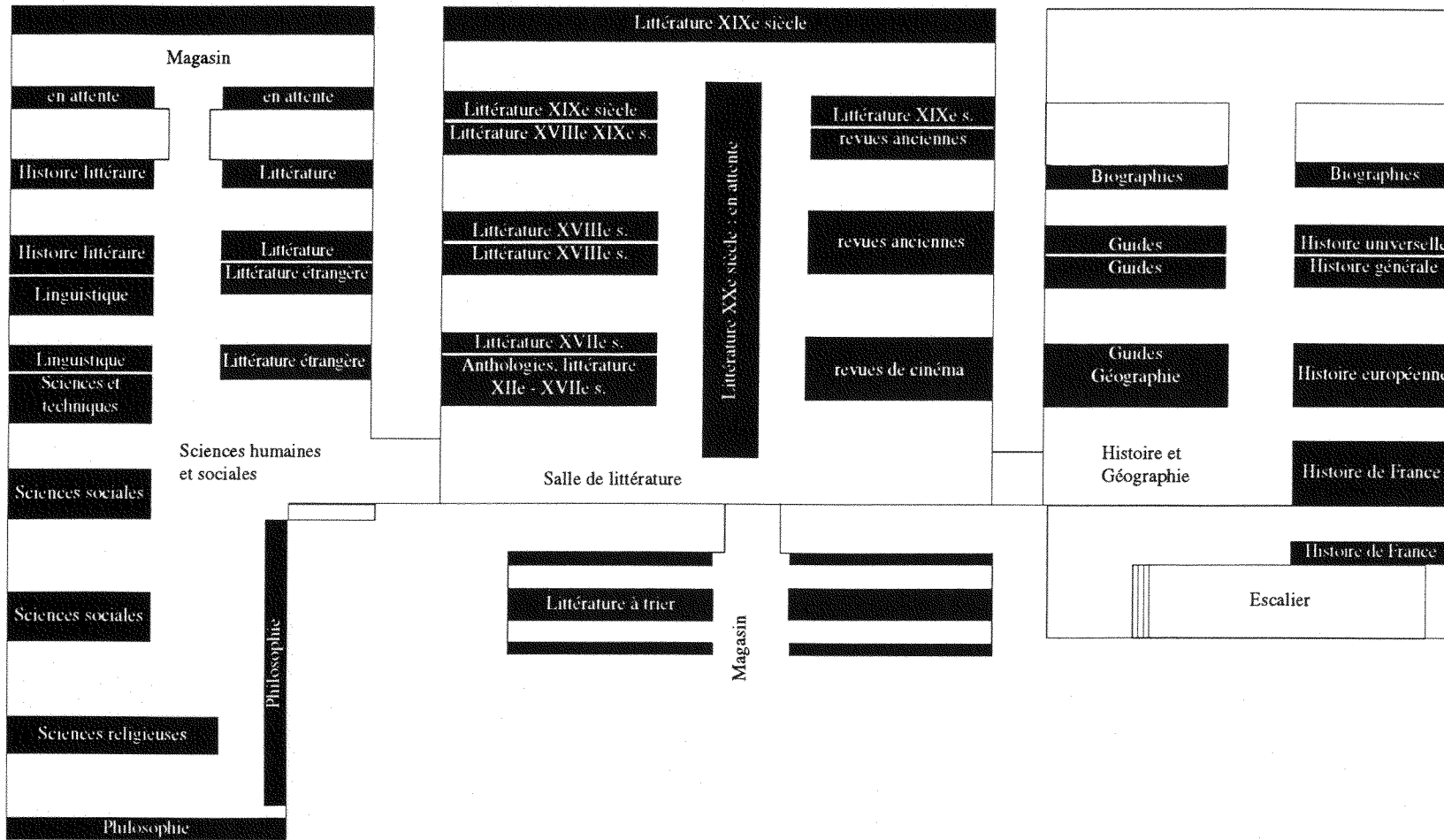
Parc



ANNEXE IV : PLANS DE LA BIBLIOTHÈQUE  
REZ-DE-CHAUSSEE

- Légende
- p : postes informatiques
  - m : mobilier





PLAN DU SOUS-SOL

ZEITSCHRIFTENDATEN		für CD-ROM der Österreichischen Nationalbibliothek						
Zahl	Zeitschriftentitel	Erscheinungsort	Verleger	ISSN	Bestand		Lückenhaft Anmeldung	
1	Actes de la Recherche en Sciences Sociales + Liber	Paris	Editions du Seuil	0335-5322	1995-	106/107	L	
2	Actuel C.I.D.J.				1996-			
3	Architecture d'aujourd'hui							
4	Austriaca	Rouen	Université de Rouen	0396-4590	12.1975-	1	L	
5	Beaux-Arts	Paris	Beaux-Arts Magazine	0757-2271	1990-	75	L	
6	Bulletin d'Informations Architecturales	Paris	Institut Français d'Architecture	0223-5331	1994-	172	L	
7	Bulletin Officiel de l'Education Nationale (B.O.E.N.)							
8	Cahiers du Cinéma	Paris	Cahiers du Cinéma	0757-8075	1994-	475	L	
9	Cahiers Français	Paris	La Documentation Française	0008-0217	03./04.1994 -	265	L	
10	Chorus	Brezolles	Chorus	1241-7076	1992-	1	L	
11	Clés de l'Actualité	Toulouse	Milan Presse		05.01.1994 -	85/86	L	
12	Connaissance des Arts							
13	Cuisine et Vins de France	Issy-les-Moulineaux	Marie-Claire Album S.A.		04.1994 -	3	L	
14	Débat (Le)	Paris	Gallimard	0246-2346	1991-	63	L	
15	Documentaliste - Science de l'Information	Paris	A.D.B.S.	0012-4508	1996-			
16	Dossier de l'Etudiant	Paris	L'Etudiant		1994-	148	XL	
17	Echos du C.I.E.P.	Sèvres	C.I.E.P.	0154-5280	1994-	71	L	
18	Elle	Paris	Elle		1995-	2559	XL	
19	Etudes Danubiennes	Strasbourg	Centre d'Etudes Germaniques	0769-3656	1986-	1,T.1	L	
20	Etudes de Linguistique Appliquée	Paris	Didier	0071-190X	1971-	1	L	
21	Evénement du Jeudi	Paris	L'Evénement du Jeudi		1995-	530	L	
22	Expansion (L')	Paris	L'Expansion		1995-	492	L	
23	Express (L')	Paris	L'Express		1995-	2269	L	
24	Film Français (Le)	Paris	Le Film Français		1985-	2020	L A	
25	Français Aujourd'hui (Le)	Paris	Ass. Fr. des Enseignants de Français	0184-7732	1995-	109	L	
26	Français dans le Monde	Vanves	Le Français dans le Monde	0015-9395	1961-	1	L	
27	Histoire (L')	Paris	Société d'Editions Scientifiques		1993-	162	L	
28	Jazz Magazine	Paris	Cogédipresse	0021-566X	1995-	444	L	

ANNEXE V : LES PERIODIQUES

ZEITSCHRIFTENDATEN		für CD-ROM der Österreichischen Nationalbibliothek							
Zahl	Zeitschriftentitel	Erscheinungsort	Verleger	ISSN	Bestand		Lückenhaft	Anmeldung	
29	Jeune Afrique	Paris	Jeune Afrique	0021-6089	1994-	1720	L		
30	Jeune Afrique Economie	Paris	Jeune Afrique	0962-1856	1994-	175	L		
31	Jeune Afrique Magazine	Paris	Jeune Afrique	0998-9307	1994	110	L		
32	Journal des Enfants (Le)	Mulhouse	Journal des Enfants	0986-9050	1995-	521/522	L		
33	Langue Française	Paris/Montrouge	Larousse/C.D.R.		1969-	1	L		
34	Lettre de la F.I.P.F./L'Univers du Français	Sèvres	F.I.P.F.	0240-5555	1990-	45	L		
35	Livres de France	Paris	Livres de France	0294-0019	1995-	170	L		
36	Magazine Littéraire (Le)	Paris	Magazine Littéraire		1986-	228	L		
37	Monde (Le)/Dossiers et Documents	Paris	Le Monde	0153-419X	1994-	217	L		
38	Monde de l'Education (Le)	Paris	Le Monde	0337-9213	1994-	211	L		
39	Monde de la Musique (Le)	Paris	Le Monde	0181-7949	1994-	173	L		
40	Monde Diplomatique (Le)	Paris	Le Monde	0026-9395	1995-	478	L		
41	Notes Bibliographiques et Fiches	Paris	Union Nat. Culture et Bibliothèque pour Tous	0468-8678	1995-	1	L	A	
42	Notes et Etudes Documentaires	Paris	La Documentation Française	0029-4004	1990-	4901	L		
43	Notre Librairie	Paris	C.I.E.F.	0755-38-54	1984-	73	L		
44	Nouvel Economiste (Le)	Issy-les-Moulineaux	Le Nouvel Economiste		1984-	927	L		
45	Nouvel Observateur (Le)	Paris	Le Nouvel Observateur	0029-4713	1995-	1573	L		
46	O.N.I.S.E.P.: abonnement forfaitaire								
47	Paris-Match	Paris	Cogédipresse	0397-1635	1995-	2380	L		
48	Philosophie	Paris	Les Editions de Minuit	0294-1805	1995-	46	L		
49	Phosphore	Paris	Bayard-Presse		1994-	156	L		
50	Point (Le)	Paris	Le Point	0242-6005	1995-	1164	L		
51	Politique Etrangère	Paris	Institut Français des Relations Internationales	0032-342X	1994-	2	L		
52	Positif	Paris	Positif	0048-4911	1995-	407	L		
53	Problèmes Economiques	Paris	La Documentation Française	0032-9304	1995-	2411	L		
54	Problèmes Politiques et Sociaux	Paris	La Documentation Française	0015-9743	1995-	744	L		
55	Recherche (La)	Paris	La Recherche	0029-5671	1994-	261	L		
56	Revue d'Allemagne et des Pays de Langue Allemande	Strasbourg	Société d'Etudes Allemandes	0035-0794	1995-	2711	L		

ZEITSCHRIFTENDATEN		für CD-ROM der Österreichischen Nationalbibliothek						
Zahl	Zeitschriftentitel	Erscheinungsort	Verleger	ISSN	Bestand		Lückenhaft	Anmeldung
57	Revue d'Europe Centrale	Strasbourg	Centre d'Etudes Germaniques		1994-	T2/1	L	
58	Revue des Sciences Humaines	Villeneuve d'Ascq	Université Charles de Gaulle Lille III		1972-	145	XL	
59	Revue Germanique Internationale	Evry	Presses Universitaires de France	1253-7837	1995-	4	L	
60	Revue Noire							
61	Sciences et Avenir	Paris	Sciences et Avenir		1995-	575	L	
62	Semaine de Paris / Pariscope	Paris	Cogédipresse	0049-5190	1995-	1389	L	
63	Studio Magazine	Paris	Studio Magazine		1989-	23	L	A
64	SVM Science et Vie Micro	Paris	SVM Science et Vie Micro		1995-	123	L	
65	Télérama	Paris	Télérama		1995-	2346	L	
66	Téléscope	Paris	Centre National de Documentation Pédagogique		1995-	88	L	
67	Textes et Documents pour la Classe	Paris	Centre National de Documentation Pédagogique	0395-6601	1994-	667	L	
68	Théâtre Public	Gennevilliers	Théâtre de Gennevilliers	0335-2927	1995-	121	L	
69	Vingtième Siècle	Paris	Presses de la Fondation Nat. des Sciences Politiques	0294-1759	1994-	41	L	

## BIBLIOGRAPHIE

Il existe une littérature abondante sur les relations culturelles internationales et la politique culturelle extérieure de la France. Nous avons répertorié ici les ouvrages les plus récents ou les "classiques", tous n'ont pas été cités dans le corps du travail afin de ne pas alourdir le texte. Viennent ensuite les références, très limitées en nombre, sur les bibliothèques d'instituts et de centres culturels français à l'étranger. Enfin, il nous a paru important de citer quelques documents et entretiens qui ont été fort utiles à ce mémoire.

### 1. Monographies et articles traitant de la culture et des relations culturelles internationales françaises

BRODERSEN (Hans)

"Concurrence des cultures d'usage étrangères à l'exemple de la ville de Cracovie" / Hans Brodersen, in *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 101-145.

CAUNE (Jean)

*La culture en action : de Vilar à Lang, le sens perdu* / Jean Caune. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1992.

CHENAL (Odile), GREMION (Pierre)

*Une culture tamisée, les centres et instituts culturels français en Europe* / Odile Chenal et Pierre Gremion. Paris : CNRS ; Centre de sociologie des organisations, 1980.

DIEGUEZ (Manuel de)

*Essai sur l'universalité de la France* / Manuel de Diéguez. Paris : Albin Michel, 1991.

DOLLOT (Louis)

*La France dans le monde actuel* / Louis Dollot. Paris : Presses universitaires de France, 1992. (Que-Sais-Je ?, 876).

HEINICH (Nathalie), POLLAK (Michaël)

*Vienne à Paris : portrait d'une exposition* / Nathalie Heinich, Michaël Pollak. Paris : Centre Georges Pompidou, 1989.

HOURCADE (Jean)

*Le français, les Français et ... les autres* / Jean Hourcade. Antony : SIDES, 1993.

KOURLIANDSKY (Jean-Jacques)

"Culture et relations internationales" / Jean-Jacques Kourliandsky, in *Relations internationales et stratégiques*. Paris : L'Harmattan, t. 10, p. 37-46.

LE RIDER (Jacques)

"La sémantique historique de la notion de Mitteleuropa et les problèmes d'une théorie et d'une analyse de la politique culturelle étrangère des pays d'Europe de l'Ouest en Europe centrale" / Jacques Le Rider, in *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 15-26.

*Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe : les politiques culturelles extérieures autrichiennes, allemandes et françaises. Actes du colloque de Vienne, 29-30 octobre 1993 / sous la direction de Hans Brodersen et Jacques Le Rider. Jouy-en-Josas : HEC Eurasia Institute, 1994. (Abrégé sous la forme : Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...)*

RENOUVIN (Bertrand)

"Possibilités et freins pour la politique culturelle extérieure française en Europe centrale" / Bertrand Renouvin, in *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 179-187.

ROCHE (François)

*L'image culturelle de la France à l'étranger.* Paris : IRECI, 1989.

SALON (Albert)

*L'action culturelle de la France dans le monde / Albert Salon.* Paris : Nathan, 1983.

*Vienne 1880-1938. L'apocalypse joyeuse / sous la direction de Jean Clair.* Paris : Centre Georges Pompidou, 1986.

## **2. Rapports officiels, publications administratives et institutions**

*Les affaires étrangères / éd. Jean-Pierre Puissochet ; introd. Alain Juppé.* Paris : Institut international d'administration publique, 1994. (Revue française d'administration publique, 69).

CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE

*La politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation / Conseil de la coopération culturelle.* Paris : Documentation française, 1988.

FRANCE. HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE.

*Etat de la francophonie dans le monde. Données 1994 et cinq enquêtes inédites / Haut Conseil de la francophonie.* Paris : Documentation française, 1994.

FRANCE. SECRETARIAT D'ETAT AUX RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES.

*Les relations culturelles internationales, perspectives de 1990 / Secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales.* Paris, 1990.

FRANCE. SECRETARIAT D'ETAT AUX RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES.

*Les relations culturelles, scientifiques et techniques, bilan 1988-1989 / Secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales.* Paris, 1990.

LEGROS (Claude)

*L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques : séance du 14 avril 1993 / rapport présenté par Claude Legros ; Conseil économique et social.* Paris : Journal officiel, 1993.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

*Le Ministère des affaires étrangères : attributions, organisation / Ministère des affaires étrangères.* Paris : Journal officiel, 1994.

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES. DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.

*Le projet culturel extérieur de la France* / Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Paris : Documentation française, 1984.

PERICARD (Michel)

*La politique audiovisuelle extérieure de la France : rapport au premier ministre* / Michel Péricard. Paris : Documentation française, 1988.

RENOUVIN (Bertrand)

*Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale : séances des 8 et 9 décembre 1992* / rapport de Bertrand Renouvin. Paris : Journal officiel, 1993.

ROCHE (François), PINIAU (Bernard)

*Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995* / François Roche et Bernard Piniau. Paris : Documentation française, 1995.

### 3. Les instituts et centres culturels français à l'étranger et leurs bibliothèques

"Bibliothèques des instituts et centres culturels français à l'étranger", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 87-88.

DIENER (Georges)

"Les modalités des politiques culturelles françaises contemporaines en Roumanie. Un aspect de la politique culturelle française en Roumanie : le cas du centre culturel français de Iasi" / Georges Diener, in *Relations culturelles internationales et processus de réformes en Europe...*, p. 189-198.

DONARD (Jean-Jacques)

"Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger : l'exemple de la Hongrie" / Jean-Jacques Donard, in *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 158, 1er trimestre 1993, p. 19-24.

HADJOPOULOU (Catherine), VOLTZENLOGEL (Bernard)

*Les bibliothèques des instituts et centres culturels français en Europe occidentale* / Catherine Hadjopoulou et Bernard Voltzenlogel. Villeurbanne, ENSB, Mémoire de fin d'études, 1986.

MAUBE (Pierre)

*Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du centre culturel français de Milan ?* / Pierre Maubé, DESS, Grenoble II, Université des sciences sociales, 1990.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES. DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.

*Les bibliothèques de France à l'étranger* / Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, 1993-

Ce périodique s'intéresse aux bibliothèques des instituts et centres culturels français surtout européens. Il paraît sous deux formes : le bulletin, d'abord trimestriel puis devenu semestriel à la parution du septième numéro (premier semestre 1995) ; le dossier qui réunit des articles autour d'un thème.

Nous prenons le parti d'indiquer les références précises de chaque article utilisé non pas dans la bibliographie qui serait surchargée, mais en notes de bas de page.

#### **4. Documents de travail et rapports sur la bibliothèque de l'Institut français de Vienne**

**BERNARD (Anne-Marie)**

Rapport concernant la bibliothèque de l'Institut culturel français de Vienne (Autriche). Mission effectuée du 10 au 15 janvier 1994, 14 p.

Enquête réalisée par le Ministère des affaires étrangères auprès des bibliothèques et centres de documentation des instituts et centres culturels, résultats pour Vienne : chiffres de 1993.

**INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE. BUREAU DE COOPERATION LINGUISTIQUE ET EDUCATIVE**

Rapport sur le centre de ressources de l'Institut français, du Bureau de coopération linguistique et éducative et des Services culturels et scientifiques de l'Ambassade de France à Vienne, 1994, 7 p.

**INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE. BUREAU DE COOPERATION LINGUISTIQUE ET EDUCATIVE**

Réorganisation de la bibliothèque et du centre de documentation, document de travail du 7 juin 1994, 9 p.

**INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE. BUREAU DE COOPERATION LINGUISTIQUE ET EDUCATIVE**

Réorganisation de la bibliothèque et du centre de documentation, document de travail du 4 octobre 1994, 4 p.

**MARION (Michel)**

Rapport d'une mission effectuée à l'Institut français de Vienne (6-20 juin 1995), 3 p.

#### **5. Entretiens**

Monsieur Jacques LE RIDER, Conseiller culturel auprès de l'Ambassade de France en Autriche, Directeur de l'Institut français de Vienne

Madame Marie-Christine BARILLAUD, Directrice-adjointe de l'Institut français de Vienne

Madame Renée HERBOUZE et Monsieur Jean-Jacques DONARD, Ministère des affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, Sous-direction du livre et de la lecture

Monsieur Philippe Gustin, Directeur du Bureau de coopération linguistique et éducative de Vienne



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>LES CENTRES DE RESSOURCES : UN AXE DE LA REFORME DE LA DIPLOMATIE CULTURELLE.....</b>	
<b>8</b>	
1. La réforme de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques .....	8
a. Une politique de communication .....	8
b. Les étapes de la réforme .....	10
c. Le poids de la DGRCST en 1995.....	11
2. Pour des Centres de ressources sur la France contemporaine .....	12
a. Une étude approfondie des bibliothèques .....	12
b. Les moyens .....	15
c. Des exemples récents de centres de ressources .....	17
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	
<b>FORCES ET FAIBLESSES DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE .....</b>	
<b>19</b>	
1. Histoire, vocation et environnement de la bibliothèque .....	19
a. L'origine probable des collections .....	19
b. Une juxtaposition des offres documentaires.....	20
c. Un environnement favorable.....	21
2. La richesse de l'offre documentaire .....	22
a. Les livres .....	23
b. Les périodiques.....	26
c. Les dossiers de presse .....	27
d. Les documents audiovisuels .....	28

3. Quelques éléments de bibliothéconomie.....	28
a. Un aménagement problématique.....	28
b. Le personnel.....	31
c. Le catalogage .....	33
d. Le public .....	34

### **TROISIEME PARTIE**

#### **POUR UN CENTRE DE RESSOURCES..... 37**

1. Rationnaliser la restructuration.....	38
a. La fin du désherbage .....	38
b. Indexation et classement des livres.....	39
2. Enrichir l'offre documentaire .....	41
a. Entretien et renouvellement des collections .....	42
b. De nouvelles ressources documentaires .....	45
c. Un centre d'informations sur la France .....	46
3. Adapter le système de gestion de bibliothèque.....	49
a. Maximiser le potentiel du logiciel MEMOLOG.....	50
b. Le système informatique.....	52
4. Organiser le travail.....	53
a. Les objectifs et la programmation.....	53
b. Communication et information.....	54
c. La coopération .....	55
5. Le service public .....	58

#### **CONCLUSION..... 61**

#### **ANNEXE I : LA DGRCSST EN CHIFFRES..... 63**

#### **ANNEXE II : ORGANIGRAMME DE LA DGRCSST .....**

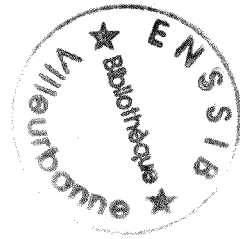
#### **ANNEXE III : L'INSTITUT FRANÇAIS DE VIENNE (CHIFFRES 1994) .....**

#### **ANNEXE IV : PLANS DE LA BIBLIOTHEQUE..... 68**

**ANNEXE V : LES PERIODIQUES** ..... 70

**BIBLIOGRAPHIE**..... 73

**TABLE DES MATIERES**..... 77



BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8049555